



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance plénière

Mardi 7 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, à savoir les points 87 à 104. Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission pour la présente session.

Je réitère la promesse que j'ai faite au cours des diverses séries de consultations auxquelles j'ai participé avant le début de cette session, qui est de rester à la disposition de toutes les délégations et de diriger les travaux de la Commission de manière ouverte et transparente. Je ne doute pas une seconde que nous allons tous – chacune des délégations ici présentes – aborder l'ordre du jour de la Commission avec l'envie sincère de créer les conditions au sein desquelles la paix mondiale pourra régner et notre sécurité collective pourra être garantie. Nous avons chacun nos points de vue, nos intérêts nationaux et une vision différente des choses qui influenceront sur les discussions relatives à nos objectifs communs. Tout cela est compréhensible et

reflète l'essence du multilatéralisme, car les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont complexes et touchent au cœur des inquiétudes fondamentales que nous nourrissons vis-à-vis de nos intérêts de sécurité les plus élémentaires.

Je souhaite, cependant, que même en faisant prévaloir nos intérêts respectifs, nous maintenions notre noble tradition consistant à dialoguer les uns avec les autres dans une atmosphère de respect, en étant conscients de la nécessité de conduire nos débats de manière à ce que toutes les délégations bénéficient du même temps de parole pour exprimer leurs positions.

Nous nous trouvons à un tournant important de l'histoire, dont j'imagine qu'on se souviendra, tant pour les spectaculaires avancées technologiques qui caractérisent l'ère de l'information et de la communication que pour le fait que jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'éventail de menaces à la sécurité internationale qui se posent à nous n'a été plus varié. Même si nos relations personnelles et commerciales tirent grand bénéfice de la vaste gamme des progrès technologiques, nous nous heurtons dans le même temps à d'importantes menaces liées à l'apparition de nouvelles technologies dans le domaine des armes qui représentent un danger pour la paix et la sécurité.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55818(F)



Document adapté

Merci de recycler



Si tant est que les voix qui se sont exprimées durant le récent débat général de l'Assemblée générale permettent de mesurer le sentiment mondial, nos dirigeants politiques sont très nombreux à s'inquiéter du nombre et de la diversité des menaces qui se dressent aujourd'hui devant nous et constituent un danger important pour des millions de personnes à travers le monde. Nous devons venir à bout des liens dangereux qui existent entre les activités des organisations criminelles transnationales, des groupes terroristes, des acteurs informels étatiques et non étatiques, et des extrémistes violents. L'instabilité qu'ils créent est alimentée par leur accès aux instruments de guerre, principalement les armes légères et de petit calibre qui sont les outils de choix dans la plupart des conflits à travers le monde et dont les civils innocents, en particulier les femmes et les enfants, sont les premières victimes.

Je note donc avec satisfaction que la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères a reconnu l'importance que revêt la promotion de la participation des femmes à la mise en œuvre du Programme d'action. Par ailleurs, le Traité historique sur le commerce des armes, qui a récemment enregistré sa cinquantième ratification, contient une disposition dans laquelle il est demandé aux États exportateurs d'armes de tenir compte du risque que des armes classiques puissent servir à commettre des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission.

À plus grande échelle, nous nous pencherons également sur les risques plus généralisés que posent les armes de destruction massive pour l'humanité tout entière. Je pense notamment à la possibilité que ces armes soient volées, sabotées ou fassent l'objet d'un trafic, sans parler des conséquences catastrophiques qu'aurait un accident nucléaire ou un mauvais calcul. Alors que nous nous apprêtons à entamer nos travaux, il nous est virtuellement impossible de ne pas prendre en compte les conséquences humanitaires et le chaos que provoque la prolifération des armes de tous types pour les populations du monde entier – notamment en Afrique, où l'on compte plus de 100 millions d'armes légères, ou au Japon et dans les pays qui ont été utilisés pour effectuer des essais nucléaires, où les effets concrets de la radioactivité sont une triste réalité.

Alors que nous entamons nos travaux, je suis bien conscient de la responsabilité qui pèse sur chacun d'entre nous s'agissant de contribuer à la mise en place

d'un cadre international grâce auquel ces armes de guerre meurtrières, dont certaines sont utilisées en faisant un usage aveugle de la force, seront totalement éliminées ou soumises à des contraintes réglementaires qui garantiront qu'elles ne seront pas employées de manière abusive. Le Président et le Bureau se réjouissent à la perspective de diriger et gérer ces travaux. Pour ma part, je promets de faire tout mon possible pour que la conduite de nos débats rende justice à l'importance des questions dont nous sommes saisis.

Tandis que nous nous apprêtons à franchir un jalon historique l'année prochaine, avec le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, je me remémore les paroles de ce grand industriel américain, Henry Ford, qui a dit un jour que « Se réunir est un début; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est la réussite ». Je suis impatient de travailler en collaboration avec les membres, et je suis certain qu'avec leur aide la soixante-neuvième session sera fructueuse.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, à faire une déclaration.

M^{me} Kane (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion de prendre la parole devant la Première Commission et de saluer ses membres, nouveaux et anciens. Je me félicite également que nous soyons de retour dans la salle de conférence 4, qui est le lieu d'accueil traditionnel de la Première Commission, et je sais que nous la retrouvons en tout point identique à ce qu'elle était avant que le Conseil de sécurité l'occupe pour une période limitée durant les rénovations.

J'ai l'honneur aujourd'hui de féliciter le Président de son élection à la tête de nos travaux. La longue expérience diplomatique de l'Ambassadeur Rattray sera un atout pour la Commission. Je tiens également à saluer les membres du Bureau et à les assurer, ainsi que toutes les délégations, de la pleine coopération du Bureau des affaires de désarmement durant les travaux de la Commission.

Aujourd'hui, 7 octobre, marque le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Conférence de Dumbarton Oaks, durant laquelle a été rédigé le texte qui allait devenir un peu plus tard la Charte des Nations Unies. Il convient de mentionner ce fait au début de la session de 2014 de la Commission, car ce projet de document contenait des passages sur le désarmement et la réglementation des armements, des objectifs qui sont

depuis devenus des éléments à part entière de l'identité de l'ONU en tant qu'institution.

Lorsqu'on examine l'ordre du jour de la Commission, on constate que nous continuons de consacrer l'essentiel de notre travail à ces objectifs premiers, à savoir l'élimination des armes de destruction massive – nucléaires, biologiques et chimiques – et la limitation, la réduction et la réglementation des armes classiques. Ensemble, ils forment le concept intégré du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, qui est depuis longtemps l'objectif ultime de la communauté mondiale et un objectif que l'on retrouve dans une douzaine de traités multilatéraux.

On ne peut certainement pas reprocher à l'ONU d'être inconstante à l'égard de ses objectifs premiers de désarmement. Pourtant, il y a un second élément qui caractérise les travaux de l'Organisation, c'est la fréquence des désaccords sur les moyens de réaliser ces objectifs, des désaccords qui immobilisent souvent le mécanisme de désarmement, et pas simplement la Commission. Face à ces désaccords, les États Membres ont proposé divers moyens de revitaliser le mécanisme – terme que l'on retrouve même dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), la première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978.

Nombreuses sont les délégations à savoir aussi que cette année marque le dixième anniversaire de la résolution 59/95, sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Commission – un thème bien familier. Fait ironique, la nécessité de revitaliser le mécanisme est devenue, de la même manière que le désarmement en soi, un thème récurrent à l'Assemblée générale, et elle le reste à ce jour.

Bien sûr, il y a eu quelques exceptions où le mécanisme est parvenu à produire des résultats concrets. C'est notamment le cas de l'appui massif en faveur de la négociation et de l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques et du Traité sur le commerce des armes, qui compte déjà 118 signatures un an seulement après son adoption par l'Assemblée. Ceux qui pensent qu'il est impossible de progresser dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement si des différends opposent certains pays, en particulier les grandes puissances, n'ont qu'à

se remémorer le nombre de traités signés dans ces domaines précisément durant des périodes instables.

On peut imaginer que cette année pourrait être celle où on commence à voir la lumière au bout du tunnel, de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Même si les chances sont modestes, nous ne devons négliger aucune option qui pourrait faire avancer le mécanisme de désarmement. Une de ces possibilités a été présentée par des partisans d'une approche par étapes en matière de désarmement, et il est probablement temps d'envisager de faire évoluer cet objectif. Le point de départ doit être la reconnaissance du fait que notre mission collective ne consiste pas à avancer vers le désarmement, mais à faire avancer le désarmement.

L'ancienne approche consiste en une liste sans fin de conditions à remplir avant que les activités de désarmement puissent commencer – approche qui a souvent été appliquée au désarmement nucléaire. Elle n'a permis ni de bâtir un consensus ni de revitaliser les travaux de la Commission. Au contraire, elle a contribué à maintenir une impasse chronique, qui persistera probablement tant que l'on n'aura pas trouvé une autre voie.

Une stratégie par étapes différente, axée sur la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement, semble plus prometteuse. Les projets de résolution adoptés par la Commission offrent un excellent moyen de définir clairement des objectifs provisoires ou à court terme pour guider le processus de désarmement. Je veux parler d'une nouvelle métrique de désarmement consistant à définir des indicateurs spécifiques pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre des engagements. Bref, les projets de résolution mettraient davantage l'accent sur l'opérationnalisation des objectifs de désarmement en définissant des critères mesurables, comme la réduction des stocks, des vecteurs, des matières entrant dans la composition des armes, des volumes d'armes fabriquées ou exportées et des dépenses militaires. On pourrait appeler cela un processus de désarmement « axé sur les résultats ».

L'utilité de cette approche est étroitement liée au mandat de désarmement de la Commission. Notre objectif ne doit pas simplement être de réaffirmer chaque année des objectifs à long terme ou d'énoncer des conditions concernant la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement, mais de poursuivre un processus pour garantir la réalisation de ces engagements grâce à des mesures concrètes.

Trop souvent, les projets de résolution présentés ici échafaudent des plans détaillés sans se préoccuper de savoir s'ils correspondent bien aux buts convenus.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les résolutions portant sur le désarmement nucléaire, qui étrangement, année après année, en disent très peu sur les réductions concrètes qu'il faut apporter aux arsenaux nucléaires, à leurs vecteurs et aux matières fissiles et capacités de production. L'absence de critères spécifiques dans ces domaines complique le processus de responsabilisation. L'absence d'une démarche axée sur les résultats compromet davantage l'efficacité du mécanisme.

La solution est claire : plus les projets de résolution mettront l'accent sur des résultats concrets, à la fois en matière de désarmement et de réglementation des armements, plus les délibérations de fond de la Commission seront significatives. Cette approche donnera lieu à un processus délibératif véritablement constructif. Les enjeux ne sauraient être plus élevés.

Il n'est pas exagéré de dire que le désarmement et la réglementation des armements ont une grande importance pour les objectifs plus larges de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il a reçu le prix Nobel de la paix en 1959, Philip Noel-Baker a décrit ces liens comme suit :

« Le désarmement n'est pas une politique en soi; il fait partie de la politique générale de l'ONU. Toutefois, il s'agit d'un élément essentiel de cette politique; sans le désarmement, les institutions des Nations Unies ne pourront jamais fonctionner comme il se doit ».

Les progrès en matière de désarmement réduisent la perception des menaces entre les États et sont l'antidote le plus efficace à la course aux armements. En contribuant à la réduction des dépenses militaires, le désarmement permet de procéder à une allocation rationnelle de ressources limitées, afin de répondre aux besoins de base de l'humanité. En éliminant ou en réglementant les armes qui causent la mort de civils à grande échelle, les progrès en matière de désarmement permettent de promouvoir les objectifs humanitaires. Enfin, grâce à des accords limitant les outils utilisés pour lancer des actes d'agression et des conflits armés, le désarmement contribue à l'avancement d'une cause plus grande, celle de l'état de droit.

Toutefois, les gros titres les plus alarmants d'aujourd'hui ne portent pas sur l'inquiétante éventualité

d'une guerre nucléaire. Ils portent plutôt sur la persistance de conflits armés qui font rage à l'intérieur des États, des conflits dont les parties sont souvent des acteurs non étatiques armés jusqu'aux dents d'armes classiques qui sont parmi les armes les plus meurtrières jamais mises au point. Je ne parle pas seulement des conséquences tragiques du commerce illicite des armes légères et de petit calibre ou de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Aujourd'hui, des acteurs non étatiques sont armés de chars de combat, de lance-roquettes multiples, d'artillerie lourde et de mortiers lourds.

Rassurez-vous, ces armes n'ont pas été mises au point par ces acteurs non étatiques. Ils se les procurent auprès de fournisseurs extérieurs, de courtiers sur le marché noir, de fournisseurs étatiques ou d'armureries mal protégées. Le problème est d'autant plus grave qu'il est lié au terrorisme asymétrique, lequel constitue évidemment une violation flagrante des normes les plus sacrées du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Voilà le contexte dans lequel la Commission va entamer ses travaux de fond en 2014. Si les délégations choisissent la voie du compromis et du rapprochement, si elles cherchent un terrain d'entente au lieu de faire valoir leurs revendications, si elles reconnaissent que faire preuve de souplesse dans le choix des moyens pour atteindre des objectifs communs plus importants n'est pas signe de faiblesse, si elles adoptent des normes à suivre en vue de la réalisation de ces objectifs et si elles s'emploient à renforcer la confiance mutuelle, alors la Commission pourra faire des progrès en ce qui concerne les principales questions inscrites à son ordre du jour ayant trait au désarmement et à la réglementation des armements. Comme l'Ambassadrice du Nigéria, S. E. M^{me} Joy Ogwu, l'a dit une fois :

« Prenons en compte ce qui nous unit et fait de nous un seul peuple et une seule famille humaine. Trop souvent, nous faisons fi de nos intérêts communs ».

En ce qui la concerne, la Première Commission a de nombreux rôles à jouer au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Les normes, les objectifs, les recommandations et les priorités adoptées par la Commission peuvent conduire à un consensus plus large dans de nombreux autres domaines, ce qui permet d'adopter de nouvelles normes multilatérales au fur et à mesure que le mécanisme poursuit ses travaux. L'enjeu va bien au-delà de l'avenir du désarmement; l'enjeu est ce que les Nations Unies peuvent accomplir

à l'avenir, dans le cadre de l'ensemble de ses mandats les plus importants. À mon avis, il ne saurait y avoir de responsabilité plus importante ou de meilleure occasion d'apporter une contribution à une époque où la communauté mondiale a plus que jamais besoin de tels progrès. Pour cette raison, je vous souhaite plein succès, alors que la Commission entame ces importants travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants, je rappelle aux délégations la pratique concernant la limitation de la durée des interventions à 10 minutes lorsque les représentants interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leurs déclarations.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière (voir A/C.1/69/PV.1), j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mercredi 8 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole, mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je saisis également cette occasion pour inviter les délégations à fournir au Secrétariat, le plus rapidement possible, les noms de leurs membres respectifs, afin qu'ils soient inscrits sur la liste officielle des participants, qui sera publiée très prochainement. Ces informations doivent être fournies avant vendredi 10 octobre à 18 heures. Les noms fournis après cette date butoir pourront figurer dans un additif qui sera publié après l'achèvement des travaux de la Commission.

Je rappelle également aux délégations que chaque jour, le Département de l'information publiera des communiqués de presse en anglais et en français, portant sur nos activités, qui seront mis en ligne sur le

site Web de l'Organisation des Nations Unies quelques heures après la fin de chaque séance.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection. Je vous assure de notre entière coopération. Je voudrais mettre en exergue les vues du Mouvement concernant certaines questions importantes.

Le désarmement et la sécurité internationale, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire, se trouvent toujours dans une impasse. En dépit des appels lancés depuis longtemps en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, qui ont été réitérés à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue l'an dernier (voir A/68/PV.11), des mesures concrètes en vue de la réalisation de cet objectif se font toujours attendre. Le Mouvement est profondément préoccupé par cette situation déplorable.

Dans ce contexte, le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa priorité absolue, et sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Les États membres du Mouvement des pays non alignés soulignent qu'il est essentiel que les efforts visant à la non-prolifération nucléaire soient menés en parallèle avec les efforts visant au désarmement nucléaire. Ils expriment leurs préoccupations face à la menace que l'existence continue des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace de ces armes font peser sur l'humanité.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. L'adoption persistante par certains États dotés de l'arme nucléaire de doctrines justifiant le recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire est inadmissible.

Il est impératif que les États dotés de l'arme nucléaire honorent sans plus tarder les obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire qu'ils ont contractés au titre du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires (TNP). Les progrès en matière de désarmement ne doivent pas être assujettis à des progrès en matière de non-prolifération ou à des notions infondées de stabilité stratégique.

Le Mouvement souligne l'importance de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui énonce des mesures concrètes en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Mouvement est convaincu que la pleine mise en œuvre de cette résolution, en particulier par l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue d'aboutir rapidement à une convention globale relative aux armes nucléaires, permettra de progresser concrètement sur la question du désarmement nucléaire. Le Mouvement présentera une version actualisée de la résolution durant la présente session.

Le Mouvement se félicite de la tenue, pour la première fois, le 26 septembre dernier, d'une séance informelle de la plénière de l'Assemblée générale pour marquer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés, en tant qu'initiateur de cette importance initiative, se félicite en outre que les ministres ayant participé à cette séance aient réaffirmé que le désarmement nucléaire demeure la priorité de la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés redit qu'il est vivement préoccupé par les grandes menaces à la paix posées par la persistance des armes nucléaires et des doctrines militaires des États dotés de l'arme nucléaire et de l'OTAN justifiant l'emploi ou la menace de telles armes. Le Mouvement est vivement préoccupé aussi par l'absence de progrès concrets dans l'élimination totale par les États dotés d'armes nucléaires de leurs arsenaux nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés appelle une fois encore les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque d'éliminer totalement et sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international.

Le Mouvement appelle aussi les États dotés d'armes nucléaires à cesser immédiatement leurs projets d'investissement en vue de la modernisation, de l'amélioration, de la rénovation ou du prolongement de la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme

qu'il importe de fournir à tous les États non dotés de l'arme nucléaire des garanties de sécurité efficaces, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires en toutes circonstances, en attendant l'élimination totale de ces armes, qui reste la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Le Mouvement des pays non alignés affirme qu'il importe de tenir compte des aspects humanitaires dans le cadre de toutes les délibérations sur les armes nucléaires et s'agissant de promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'accent accru mis sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, notamment aux deux conférences d'Oslo et de Nayarit. À cet égard, le Mouvement attend avec intérêt la troisième conférence qui doit avoir lieu en décembre en Autriche. Cela dit, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront pas de nouveau mises au point est la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires désastreuses qui résulteraient de leur utilisation. En outre, le Mouvement des pays non alignés demande aux États dotés d'armes nucléaires de réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires, y compris par la levée de l'état d'alerte et le dépointage complet, de façon à éviter les risques d'emploi involontaire ou accidentel de telles armes.

Le Mouvement des pays non alignés pense que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération trouve sa légitimité dans l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Œuvrer en faveur de la non-prolifération uniquement, tout en ignorant l'obligation de procéder au désarmement nucléaire, est à la fois contreproductif et non viable. Le Mouvement des pays non alignés souligne que la meilleure façon de répondre aux préoccupations relatives à la prolifération est de conclure des accords négociés, universels, globaux et non discriminatoires.

Le pays non alignés qui sont parties au TNP appellent à la pleine mise en œuvre, de manière non discriminatoire, de toutes les dispositions du Traité et du document final issu de la Conférence des États parties chargé de l'examiner. À cet égard, ils se disent déterminés à continuer de s'employer à concrétiser leurs

priorités, particulièrement le désarmement nucléaire, durant le processus d'examen en 2015.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu qu'il ne faut pas que les politiques de non-prolifération attentent au droit inaliénable de chaque État de posséder, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle national complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois de plus le droit souverain de chaque État de définir sa politique énergétique nationale. Le Mouvement des pays non alignés souligne que toute décision prise dans le cadre d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doit être adoptée par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de développer un cycle national complet du combustible nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et appelle à leur levée immédiate. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux besoins de ses États membres en matières, équipements et technologies nucléaires en vue d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne doivent pas être soumises à des conditions incompatibles avec le Statut de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme de nouveau l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques. Toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques – en activité ou en construction – fait courir un grand danger aux êtres humains et à l'environnement et constitue une grave violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît que la responsabilité première de la sûreté nucléaire incombe aux États. Le Mouvement reconnaît aussi que la responsabilité de la sécurité nucléaire à l'intérieur

d'un État incombe entièrement à cet État. La définition de normes, directives et règles multilatérales liées à la sécurité nucléaire doit se faire dans le cadre de l'AIEA. Le Mouvement souligne que les mesures et les initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte ou de moyen de pression pour violer, dénier ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de développer, sans discrimination, la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs aux différents traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toutes les réserves ou déclarations interprétatives incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter l'état de dénucléarisation de ces zones.

Le Mouvement des pays non alignés appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. En attendant la création de cette zone, le Mouvement demande à d'Israël, le seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP ou fait part de son intention de le faire, de renoncer à l'arme nucléaire, d'adhérer au TNP sans délai et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. Le Mouvement demande également l'interdiction complète du transfert vers Israël de tous les équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au domaine nucléaire, ainsi que de la fourniture d'une assistance dans les secteurs scientifiques ou techniques liés au domaine nucléaire.

Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP font de nouveau état de leur grave inquiétude devant le retard de près de 20 ans pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et appellent les coauteurs de ladite résolution à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'elle soit appliquée intégralement et sans plus de délai. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se déclarent profondément déçus par le fait que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, laquelle était prévue en 2012, n'a toujours pas été convoquée, alors même qu'elle avait été décidée par consensus pendant la Conférence d'examen de 2010. Les retards persistants à mettre en œuvre le Plan d'action de 2010 sont contraires

à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995. Ils contreviennent également à l'accord collectif obtenu pendant la Conférence d'examen de 2010.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP soulignent que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et le Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 forment le fondement de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils rejettent catégoriquement les prétendus obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 sur le Moyen-Orient et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et appellent au respect rapide et intégral de ces engagements collectifs, sans plus de délai, afin d'éviter d'éventuelles répercussions négatives supplémentaires sur le régime du désarmement nucléaire et de la non-prolifération dans son ensemble, en particulier sur l'efficacité et la crédibilité du TNP et de son processus d'examen en 2015.

En outre, le Mouvement des pays non alignés souligne à quel point il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment par tous les États dotés de l'arme nucléaire, ce qui, entre autres, contribuerait au processus du désarmement nucléaire. Le Mouvement rappelle que, pour que les objectifs du Traité soient pleinement atteints, l'attachement constant de tous les États signataires – notamment des puissances nucléaires – au désarmement nucléaire est indispensable. Dans ce contexte, le Mouvement se félicite de la ratification récente du TICE par le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, l'Iraq, Nioué et le Tchad.

Les États du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) prennent note avec satisfaction de l'efficacité de la CIAC en tant que seul traité multilatéral complet interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive, prévoyant un système de vérification et encourageant l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques. Ils demandent à tous les États parties détenteurs d'armes chimiques de veiller à la destruction complète du reliquat de leurs stocks avant l'expiration du dernier délai fixé, déjà prorogé. Ils appellent à promouvoir la coopération internationale, sans discrimination ni restriction, dans

le domaine des activités chimiques menées à des fins qui ne sont pas prohibées par la Convention. À cet égard, ils accordent une grande importance à l'adoption, par les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la CIAC, d'un plan d'action portant sur l'article XI, relatif au développement économique et technologique des États parties, dans l'optique de parvenir à l'application pleine, effective et non discriminatoire de toutes les dispositions de l'article XI.

Les États du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction estiment que la Convention représente une composante importante de l'architecture juridique internationale relative aux armes de destruction massive. Ils constatent que l'absence d'un système de vérification continue de nuire à l'efficacité de la Convention et appellent à la reprise des négociations multilatérales visant à conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant qui traite de tous les articles de la Convention d'une manière équilibrée et complète, afin de consolider durablement la Convention, y compris par des mesures de vérification. Ils exhortent la partie qui refuse les négociations à revoir sa position. Ils mettent en outre l'accent sur la nécessité de renforcer, sans restriction, la coopération internationale, l'assistance et les échanges de toxines et des équipements et technologies des agents biologiques pour des fins pacifiques, sans discrimination aucune, conformément à la Convention.

En ce qui concerne les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité dans les domaines couverts par les traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune action du Conseil de sécurité n'aille pas à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux en vigueur sur les armes de destruction massive ou des organisations internationales établies à cet égard, ni du rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre la pratique persistante du Conseil de sécurité qui tend à user de son autorité pour définir les exigences législatives que doivent remplir les États Membres dans l'application de ses décisions. À cet égard, le Mouvement insiste sur le fait que la question de l'acquisition des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques doit être traitée de manière ouverte par l'Assemblée générale, qui doit tenir compte des vues de tous les États Membres.

Le Mouvement continue d'affirmer le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques, leurs pièces ou composantes, pour leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement se dit préoccupé par les mesures coercitives unilatérales et souligne qu'aucune restriction induite ne doit être placée sur le transfert de ces armes.

Le Mouvement reste profondément préoccupé par la large gamme de conséquences humanitaires, socioéconomiques et sur la sécurité qui découlent de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. À cet égard, le Mouvement note avec satisfaction la tenue de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Le Mouvement appelle tous les États, en particulier les grands États producteurs, à veiller à ce que la fourniture d'armes légères et de petit calibre soit limitée aux seuls gouvernements ou entités dûment autorisées par eux. Le Mouvement souligne également la nécessité d'appliquer de manière équilibrée, complète et efficace le Programme d'action et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance clef de la coopération et de l'assistance internationales à cet égard.

Le Mouvement souligne l'importance d'une réduction des dépenses militaires des principaux pays fabricants d'armes, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, et exhorte les pays concernés à consacrer ces ressources au développement socioéconomique mondial, en particulier à la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du débat thématique, le Mouvement des pays non alignés reviendra plus en détail sur d'autres questions relatives aux armes classiques, notamment le Traité sur le commerce des armes, que l'Assemblée générale a adopté à l'issue d'un vote le 2 avril 2013, ainsi que les questions des armes à sous-munitions, des mines terrestres antipersonnel, de certaines armes classiques et des restes explosifs de guerre.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par les évolutions relatives aux systèmes antimissiles balistiques et la menace de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et il renouvelle son appel

à lancer des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, autour d'un instrument juridiquement contraignant universel sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La question des missiles doit être abordée de façon universelle, globale et non discriminatoire au sein du système des Nations Unies. Toute initiative à ce sujet doit tenir compte des préoccupations de tous les États s'agissant de leur sécurité et de leur droit à l'utilisation pacifique des technologies spatiales.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications pouvant faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, il est primordial de s'attaquer à ces problèmes de sécurité d'un nouveau genre et de réduire le risque qu'ils posent. L'élaboration d'un cadre juridique traitant de ces questions doit se faire à l'ONU, avec la participation active de tous les États, sur un pied d'égalité.

Le Mouvement prend note avec inquiétude des cas d'utilisation illicite des nouvelles technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, au détriment de ses États membres et dénonce vigoureusement ces violations. Le Mouvement insiste sur le fait qu'il importe de veiller à ce que l'usage de ces technologies soit pleinement conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, notamment aux principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures et aux règles de coexistence pacifique entre les États reconnues sur le plan international.

Le Mouvement des pays non alignés considère que le fait de posséder des systèmes d'armes létales autonomes soulève un certain nombre de questions juridiques, morales et techniques et suscite des préoccupations liées à la paix et à la sécurité internationales, qui doivent être étudiées de manière approfondie dans le contexte du respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Par conséquent, les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) se sont félicités de la tenue à Genève, du 13 au 16 mai, de la réunion d'experts de la CCAC consacrée aux systèmes d'armes létales autonomes et appuient la poursuite du débat sur cette question dans le cadre de la CCAC et sur la base d'un mandat convenu. Les États membres du Mouvement

des pays non alignés qui sont parties à la CCAC se félicitent de l'adhésion de l'Iraq à la Convention et aux Protocoles y annexés.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par la poursuite de l'érosion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est déterminé à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation relative à des questions dans ces domaines et seule approche valide de ces questions aux termes de la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de négociation sur le désarmement au monde et demande de nouveau à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et global. Pour donner un nouvel élan à l'action en faveur du désarmement nucléaire mondial, le Mouvement demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, comme cela est demandé dans la résolution 68/32, présentée par le Mouvement.

Améliorer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est un autre objectif commun. S'appuyant sur son règlement et ses méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a produit des traités et des directives qui ont fait date. Le Mouvement estime que la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de la part de certains États d'aller de l'avant, notamment sur la question du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite des efforts déployés à la session de 2014 de la Conférence du désarmement concernant son programme de travail et le rétablissement, en application de la décision CD/1974, de son groupe de travail informel, et prend note des débats de ce groupe lors des réunions qu'il a tenues au cours de cette session. Le Mouvement prend également note des débats structurés qui ont eu lieu durant la session de 2014 sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/1978. Le Mouvement encourage tous les États à manifester la volonté politique nécessaire afin que

la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat.

De son côté, le Mouvement se tient prêt à débattre de manière constructive des objectifs de désarmement de l'ONU et des moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Il rappelle que, selon lui, il conviendrait de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour aborder ces questions.

Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire que tous les États fassent montre de volonté politique pour pouvoir obtenir des résultats concrets. Il est convaincu qu'en faisant preuve de courage politique et en travaillant dans un esprit de coopération, la Première Commission peut contribuer concrètement à l'édification d'un monde plus sûr.

M. Tonda (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, et mon pays, le Mexique.

Nous nous félicitons vivement de votre élection, Monsieur le Président, à la tête de la présente session de la Première Commission et vous assurons du plein appui et de l'entière coopération de la Coalition pour un nouvel ordre du jour au cours des prochaines semaines. Comme elle le fait depuis plusieurs années, la Coalition présentera un projet de résolution dans le cadre du débat thématique sur les armes nucléaires.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui est un groupement transrégional, s'emploie activement à encourager la réalisation de progrès concrets en matière de désarmement nucléaire et a pour objectif principal l'avènement et la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire fait partie des préoccupations internationales depuis la première fois où des armes nucléaires ont été employées. Soixante-huit ans après que l'Assemblée générale a voulu lancer un processus pour que les arsenaux nucléaires nationaux et toutes les autres armes à même de provoquer des destructions massives soient éliminés, il reste beaucoup à faire pour instaurer et préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts que les armes nucléaires ont été conçues pour causer et de leurs conséquences, qui ne peuvent être confinées à l'intérieur de frontières, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de reposer sur ces armes est indéfendable et encourage de manière fortuite leur

prolifération. Il est indéniables que les impératifs de sécurité nationale sont parmi les principaux motifs cités par ceux qui possèdent toujours de telles armes et ceux qui aspirent à en acquérir. La Coalition pour un nouvel ordre du jour ne peut néanmoins qu'être d'accord avec la remarque faite début 2013 par le Secrétaire général, à savoir qu'il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes, simplement parce qu'il est aujourd'hui avéré que les risques associés à ces armes sont trop élevés. Il ne fait aucun doute pour la Coalition – et, à notre avis, pour l'écrasante majorité des États – que tant que ces armes existent, une explosion sera toujours possible. Le seul moyen de garantir que cela n'arrivera pas est d'éliminer totalement les armes nucléaires.

En février, le Mexique a accueilli la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui visait à faire mieux connaître et comprendre les conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. La Conférence a fait fond sur celle organisée par la Norvège en 2013, qui a démontré qu'aucun État, groupe d'États ou organisme international n'était en mesure de faire face de manière adéquate à une explosion nucléaire et nous a permis de mieux comprendre les effets mondiaux à long terme des armes nucléaires. Un nombre croissant de recherches fait clairement apparaître que le risque d'explosion est bien plus élevé que ce que l'on pensait. Nous nous félicitons que l'Autriche ait annoncé qu'elle organiserait la troisième Conférence en fin d'année.

L'année dernière, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires a été mis en place avec succès et l'Assemblée générale a tenu la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), à la demande d'une écrasante majorité d'États membres de l'Assemblée. Les vues exprimées pendant ces réunions et les résolutions adoptées par la suite, outre le fait qu'elles démontrent une volonté d'avancer dans le désarmement nucléaire, ont renforcé le processus du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et contribué de manière concrète à la réalisation de notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires. Ces initiatives, conjointement au rôle déterminant joué par la société civile, ont réussi à sensibiliser l'opinion mondiale à la menace que ne serait-ce qu'une seule arme nucléaire fait peser sur notre civilisation. Il est grand temps que

la communauté internationale traduise ses paroles en actions concrètes, assorties d'un calendrier précis.

L'écart se creuse entre, d'une part, une meilleure compréhension des conséquences catastrophiques des armes nucléaires, et, d'autre part, la lenteur des progrès – si tant est qu'il y en ait – réalisés en matière de désarmement nucléaire. Plutôt que de se contenter de déplorer cet état de fait, la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nombre d'autres États et la société civile ont choisi de consacrer beaucoup d'énergie à des initiatives susceptibles de faire avancer le désarmement nucléaire. Cela est tout à fait conforme à l'obligation qu'ont tous les États de faire progresser le désarmement nucléaire, quoique les États dotés d'armes nucléaires aient une responsabilité particulière et différenciée à cet égard.

Depuis 16 ans, la Coalition pour un nouvel ordre du jour préconise la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, vérifiables, irréversibles et synergiques, ainsi que le respect des obligations et des engagements contractés dans le cadre du TNP. Bien qu'il y ait des raisons d'être optimiste sur certains points, nous sommes déçus de la lenteur du désarmement nucléaire, tant au niveau régional que mondial, et ce en dépit des mesures prises successivement par les États dotés d'armes nucléaires. Même si les mesures ne manquent pas dans ce domaine, les progrès concrets sont quant à eux inexistant.

L'absence de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient demeure très préoccupante. La Coalition pour un nouvel ordre du jour met l'accent sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et salue l'adoption, à la Conférence d'examen de 2010, de mesures concrètes s'inscrivant dans le cadre d'un processus permettant d'aboutir à la pleine application de la résolution de 1995. Tout en prenant note des efforts entrepris à ce jour, la Coalition pour un nouvel ordre du jour exprime sa vive préoccupation face à l'absence de mise en œuvre de ces mesures.

Le désarmement nucléaire est non seulement un impératif moral, mais également une obligation juridique internationale. Bien que la communauté internationale s'accorde de plus en plus à considérer les armes nucléaires comme illégales, le nombre de dispositifs nucléaires existants est estimé à 16 000, et les armes nucléaires constituent toujours les axes majeurs des doctrines de sécurité de certains pays.

Loin de renforcer la sécurité et la paix internationales, cette situation ne fait que les affaiblir, en aggravant les tensions internationales et les conflits et en mettant en péril le bien-être collectif de l'ensemble des États et des peuples.

Dans un monde où les besoins élémentaires de milliards d'êtres humains ne sont pas satisfaits, les dépenses croissantes consacrées aux armes nucléaires sont tout aussi inadmissibles qu'insoutenables. Affecter des ressources considérables à la conservation et à la modernisation des armes nucléaires va à l'encontre des aspirations internationales au développement exprimées par les dirigeants du monde entier au début de ce siècle. Plutôt que de les gaspiller avec des armes nucléaires, les gouvernements devraient allouer ces ressources indispensables au développement socioéconomique.

Le plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 offre l'occasion unique de remettre sur les rails le processus visant à réaliser un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé sans équivoque qu'ils entendaient procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire, et accélérer les progrès dans ce domaine. Le plan d'action de 2010 a réaffirmé les décisions prises en 1995 et en 2000, dont les 13 mesures concrètes, en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'article VI du TNP.

Le plan d'action fait également obligation aux États dotés d'armes nucléaires de livrer des informations en 2014 sur les efforts entrepris pour accélérer les progrès concrets de la mise en œuvre de mesures tendant au désarmement nucléaire, conformément à la mesure n°5. Nous avons soigneusement pris note des rapports présentés par les États dotés d'armes nucléaires à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Nous avons lu ces rapports dans l'espoir qu'ils révéleraient que des progrès ont été accomplis depuis 2010 sur les sept points précis de la mesure n°5 – seul critère à l'aune duquel ils peuvent être mesurés. Or, ces rapports ont révélé une dépendance continue de ces États à l'égard des armes nucléaires, mais ne font pas état de la moindre réduction du stock mondial d'armes nucléaires, de la moindre réduction du statut opérationnel ni du moindre changement significatif aux doctrines de nature à fournir la preuve que des progrès concrets ont été enregistrés

dans le domaine du désarmement nucléaire, auquel les États dotés d'armes nucléaires ont pourtant réaffirmé leur attachement en 2010. Nous nous félicitons de la transparence accrue dont certains États dotés d'armes nucléaires ont fait montre dans ces rapports, même si ce n'était pas le but premier de l'exercice, qui était de mesurer les progrès réalisés.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour attend toujours avec impatience la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires des engagements qu'ils ont pris, sur les plans tant qualitatif que quantitatif, en matière de désarmement nucléaire, de façon à ce que les États parties puissent suivre régulièrement les progrès accomplis, notamment par l'adoption d'une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent. Cela permettra d'établir un climat de confiance non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre eux et les États non dotés d'armes nucléaires, et de contribuer ainsi à instaurer durablement le désarmement nucléaire.

Aux termes de la mesure n°5, les rapports présentés par les États dotés d'armes nucléaires permettront à la Conférence d'examen de « faire le point sur la situation et d'envisager les prochaines mesures à prendre en vue de l'application intégrale de l'article VI ». La Coalition pour un nouvel ordre du jour participera pleinement à ce processus. Nous avons présenté un document de travail à la troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen, conçu pour relancer le débat. La Conférence d'examen doit poursuivre les discussions et faire connaître les prochaines mesures que nous déciderons de prendre collectivement. Ce qui est clair désormais, c'est que pour obtenir des résultats positifs l'année prochaine, il faudra bien plus qu'un simple survol du plan d'action de 2010.

Au fil des années, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire, avec une limitation de la prolifération horizontale des armes nucléaires. Toutefois, les craintes de prolifération verticale ne cessent de croître. Le désarmement nucléaire ne s'est toujours pas concrétisé.

Étant donné que cela fait plus de 40 ans que le TNP est entré en vigueur, le statu quo sur le désarmement nucléaire demeure inacceptable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps que les États honorent leur engagement d'éliminer les armes nucléaires conformément aux obligations découlant du TNP, afin de préserver les générations futures du

danger associé à l'utilisation des armes nucléaires. Il est donc urgent d'entamer une discussion sérieuse sur tous les aspects des dispositions de l'article I du TNP, qui constitue le cadre du désarmement nucléaire. Toutes les instances disponibles doivent être mobilisées à cet effet. Le rythme du désarmement restera lent tant qu'on n'aura pas étudié toutes les options envisageables pour élaborer des mesures efficaces en application de l'article VI. Nous invitons donc les États parties au TNP à mettre sur pied, au cours de la Conférence d'examen de 2015, un organe subsidiaire chargé d'étudier les options envisageables pour élaborer des mesures efficaces.

Nous pensons sincèrement qu'il est grand temps de signer un accord multilatéral et juridiquement contraignant en matière de désarmement nucléaire, assorti d'un calendrier et de repères clairement définis. Ce serait le seul moyen de préserver l'intégrité et la viabilité du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. C'est sur cet objectif que doivent reposer l'ensemble de nos efforts futurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Bylica (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à vos importantes fonctions, dans lesquelles vous pouvez compter sur tout notre appui. Nous vous remercions aussi de la transparence qui a caractérisé la manière dont vous avez dirigé les préparatifs de cette séance.

À ce stade, je voudrais souligner deux ou trois points d'une importance capitale pour l'Union européenne. Nous les traiterons plus en détail, de même que d'autres questions, au cours de nos interventions thématiques.

L'Union européenne reste attachée au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements fondés sur des traités, et elle prône l'adhésion universelle à l'ensemble des conventions et traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération ainsi que leur pleine mise en œuvre. L'Union européenne a toujours été favorable aux efforts internationaux visant à atténuer les conséquences humanitaires, socioéconomiques et sécuritaires des armes classiques, et à mettre un terme à leur utilisation inconsidérée. Le respect du droit international pertinent est absolument

déterminant pour garantir la protection des civils en période de conflit armé.

L'Union européenne se félicite de l'entrée en vigueur officielle, ce mois de décembre, du Traité sur le commerce des armes, un document historique. Cette réalisation représente une grande réussite du multilatéralisme en action. Le Traité contribuera de manière significative à la paix et à la sécurité internationales en instaurant des normes internationales communes rigoureuses et efficaces pour la réglementation du commerce international des armes classiques, ce qui concourra à rendre ce commerce plus responsable et transparent et à réduire le trafic d'armes. Une fois le Traité entré en vigueur, sa mise en œuvre effective et son universalisation seront essentielles pour garantir son succès et sa pertinence. Consciente de cela, l'Union européenne fournira un appui tangible aux pays tiers.

Nous accueillons avec une vive satisfaction les signatures et ratifications en provenance de toutes les régions et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité et à en devenir parties. Tous les États membres de l'Union européenne ont signé le Traité, et ils sont pour le moment 23 à l'avoir ratifié. Les dernières ratifications devraient intervenir prochainement. Ainsi, les États membres de l'Union européenne auront largement contribué à atteindre le seuil des 50 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur. Nous remercions le Gouvernement mexicain d'avoir organisé le premier cycle de consultations, et nous attendons avec intérêt le deuxième cycle, qui doit se tenir à Berlin le mois prochain.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance capitale dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur et son universalisation restent des priorités absolues pour l'Union européenne. Nous continuerons de promouvoir cet objectif par notre engagement diplomatique et financier. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne appelle tous les États, notamment la République populaire démocratique de Corée, à observer un moratoire sur les essais d'armes nucléaires ou toutes autres explosions nucléaires et à s'abstenir de tout acte contraire à l'objet et au but du Traité. Nous appelons de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité.

L'Union européenne condamne fermement le fait que la Fédération de Russie ait violé plusieurs

des engagements qu'elle avait pris dans le cadre du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, signé à Budapest en 1994, de ne pas avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de l'Ukraine. Nous sommes préoccupés par les possibles conséquences d'une nouvelle détérioration du contexte international sur les efforts de désarmement.

L'Union européenne continue d'appuyer fermement le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 en ce qui concerne le Moyen-Orient et reste pleinement attachée à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent de convoquer une conférence sur la création d'une telle zone avec la participation de tous les États de la région. Nous continuons d'appuyer pleinement les préparatifs en cours et félicitons le facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, et son équipe de leurs efforts inlassables à cet égard. Les réunions informelles organisées en Suisse sont encourageantes. L'Union européenne appelle tous les États de la région à collaborer d'urgence et activement avec le facilitateur, les co-organisateurs et entre eux afin que la conférence puisse être organisée dans les meilleurs délais, sur la base d'arrangements conclus librement entre les États de la région.

L'Union européenne a condamné dans les termes les plus fermes l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée en février 2013, ainsi que le fait que ce pays menace d'en effectuer un autre, et elle l'a exhorté à s'abstenir de toute nouvelle provocation. L'essai nucléaire de février 2013 a marqué une nouvelle violation flagrante du régime mondial de non-prolifération et des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, en particulier en vertu des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne continuera de collaborer avec ses partenaires clés et avec l'ensemble de la communauté internationale pour montrer à la République populaire démocratique de Corée que ses violations à répétition des résolutions du Conseil de sécurité ont un prix. Nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à renoncer totalement à son programme d'armes nucléaires, notamment son programme d'enrichissement de l'uranium et les

activités en cours sur le site de Yongbyon, de manière vérifiable et irréversible. Nous prions la République populaire démocratique de Corée de revenir au plein respect du TNP et d'honorer pleinement toutes ses obligations internationales, sans conditions et sans délai.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts diplomatiques en cours dirigés par sa haute représentante, en collaboration avec l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni, en vue de trouver une solution diplomatique, avec l'Iran, à la question du nucléaire iranien. L'Union européenne accueille avec satisfaction le Plan d'action conjoint entre l'Iran et les E3/EU+3 ainsi que le cadre de coopération entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et elle se félicite que l'Iran continue de mettre en œuvre les mesures prévues par le Plan d'action. Il est impératif et urgent que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence en ce qui concerne les éventuelles dimensions militaires de son programme nucléaire.

L'Union européenne souligne qu'il est indispensable de régler toutes les questions en suspens aux fins d'un règlement global et négocié à long terme, ce qui est son objectif. Il est crucial que l'Iran coopère pleinement avec l'AIEA afin de régler toutes les questions en suspens pour rétablir la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'Union européenne est profondément préoccupée par le fait que l'Agence n'est pas en mesure de fournir des garanties crédibles concernant l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran, et qu'elle ne peut donc pas en conclure que toutes les matières nucléaires présentes en Iran sont utilisées dans le cadre d'activités pacifiques.

L'Union européenne a pleinement appuyé l'adoption de la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 9 juin 2011, qui portait à la connaissance du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le non-respect par la Syrie de l'accord de garanties. À cet égard, l'Union européenne regrette profondément que la Syrie n'ait pas encore mis fin à ce manquement en coopérant avec l'Agence, à titre prioritaire et par souci de transparence, afin de régler toutes les questions en suspens, ainsi qu'en signant, en promulguant et en mettant pleinement en œuvre un protocole additionnel dans les meilleurs délais.

L'Union européenne reste déterminée à garantir le développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays qui souhaitent

renforcer leurs capacités dans ce domaine. Nous tenons à souligner le rôle clef joué par l'AIEA à cet égard et nous réaffirmons que l'accord de garanties généralisées de l'Agence, ainsi que le protocole additionnel, doivent être acceptés universellement en tant que norme de vérification internationale. L'Union européenne est convaincue que la mise en œuvre cohérente et universelle du concept de contrôle au niveau de l'État permettra de renforcer l'efficacité du système de garanties de l'AIEA et contribuera ainsi aux initiatives mondiales de non-prolifération.

L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance au renforcement de la transparence et de la confiance entre les pays qui développent des projets de construction nucléaire, que ce soit ou non à proximité de leurs voisins, et les pays qui sont touchés par ces projets. À cet égard, toutes les centrales nucléaires dont la construction est prévue ou en cours doivent répondre aux normes les plus strictes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires, dans le plein respect de tous les accords internationaux pertinents.

L'Union européenne condamne d'une seule voix et dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, qui constitue une violation du droit international, un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ces crimes ne sauraient rester impunis, et les auteurs de ces attaques doivent rendre des comptes.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a coopéré de manière efficace et agi promptement pour détruire les stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie, conformément à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et aux décisions du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le retrait et la destruction des armes chimiques syriennes déclarées constituent une étape importante aux fins du démantèlement nécessaire, complet et irréversible du programme d'armes chimiques syrien. L'Union européenne a versé 17 millions d'euros au plan conjoint de l'ONU et de l'OIAC pour la destruction des armes chimiques de la Syrie. En outre, plusieurs États membres de l'Union européenne ont apporté des contributions financières et autres importantes pour appuyer le plan et accepté que la destruction de ces matières s'effectue sur leur territoire.

Cependant, le travail n'est pas terminé. En particulier, l'Union européenne est profondément préoccupée par l'utilisation systématique de produits

chimiques toxiques depuis avril dernier, fait qui a été confirmé dans le deuxième rapport de la mission d'établissement des faits de l'OIAC chargée de faire la lumière sur ces allégations. Des allégations similaires continuent d'être formulées. L'Union européenne estime elle aussi que les preuves fournies par la mission d'établissement des faits sont substantielles. Elles font notamment état de l'utilisation d'hélicoptères, moyens que le régime syrien est seul à posséder. Nous appuyons la décision du Directeur général de l'OIAC selon laquelle la mission d'établissement des faits doit poursuivre ses travaux et nous demeurons déterminés à punir les auteurs de ces actes ignobles. La Syrie doit également faire en sorte que son programme d'armes chimiques, y compris les installations de production restantes, soit démantelé de manière totale et irréversible.

L'Union européenne et ses États membres sont depuis longtemps favorables à la préservation d'un environnement spatial sûr et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques sur une base équitable et mutuellement acceptable. Dans son rapport adopté par consensus et publié en juillet 2013 (voir A/68/189), le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a pris note de la proposition présentée par l'Union européenne et a approuvé les efforts déployés pour encourager la conclusion d'engagements politiques, y compris un code de conduite multilatéral. Dans sa résolution 68/50, adoptée en décembre 2013 sans être mise aux voix, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Cette résolution, présentée par la Chine, la Russie et les États-Unis et dont tous les États membres de l'Union européenne se sont portés coauteurs, engage les États Membres de l'ONU à examiner et à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance proposées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

L'une des mesures proposées dans ce rapport est un code de conduite international à caractère volontaire. Nous sommes convaincus que ce code serait un pas important en vue de promouvoir un climat d'entente et de garantir la viabilité de l'espace. C'est dans ce contexte que nous allons mener des consultations auprès des membres de la Première Commission concernant un code de conduite sur la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et l'ouverture de négociations sur un code de conduite international pour les activités spatiales.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Cependant, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Rattray, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre expérience guidera nos discussions et nos négociations tandis que vous dirigez ces séances. Je saisis également cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Ibrahim Dabbashi, de la Libye, pour son leadership et ses efforts louables. Le Groupe remercie M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de sa déclaration. Le Groupe des États d'Afrique continue d'attacher beaucoup d'importance aux travaux de la Commission, et nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre entière collaboration dans le cadre de nos délibérations sur le désarmement et la sécurité internationale.

Le Groupe s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie à la présente séance au nom du Mouvement des pays non alignés et voudrait mettre en exergue les points suivants.

À la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, il y a eu un regain d'efforts pour traiter un large éventail de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Je pense notamment à toute une série de manifestations régionales et multilatérales, d'ateliers et de réunions de haut niveau qui ont été organisés à des fins de formation et de renforcement des capacités et pour négocier sur le plan multilatéral des mesures de désarmement et de maîtrise des armements. En dépit de ces efforts, tout nous rappelle constamment que notre monde est toujours confronté à des défis et des menaces de plus en plus graves en matière de sécurité internationale. Nous devons démilitariser notre monde en nous attaquant à la menace posée par la prolifération constante des armes sur notre planète et la militarisation de l'espace. Nous devons trouver une démarche multilatérale appropriée pour relever ces défis grâce à des discussions, délibérations et négociations constructives, qui sont les normes acceptables établies par cet organe.

Le 26 septembre 2014, nous avons commémoré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en application de la résolution 68/32. Le Groupe appuie pleinement la mise en œuvre de cette résolution, relative au suivi de la réunion de haut niveau

de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (voir A/68/PV.11), y compris la demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires. Le Groupe tient à remercier S. E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale, d'avoir convoqué cette réunion ministérielle commémorative, et attend avec intérêt la mise en œuvre de toutes les mesures visant à concrétiser les objectifs liés à la proclamation de cette journée consacrée à la promotion de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe souligne le rôle primordial de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationales et réaffirme qu'il n'y a pas de substitut à une approche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux liés au désarmement, conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter ses vues sur certaines des questions touchant à la sécurité mondiale et à l'élimination des armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique continue de penser que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est utile pour consolider le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et régler les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Le Groupe des États d'Afrique appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet, condition absolue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe rappelle que le Traité de Pelindaba est entré en vigueur le 15 juillet 2009, réaffirmant le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et mettant en place un bouclier pour le territoire africain, notamment en interdisant l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent ainsi que les essais de ces armes destructrices.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe des États d'Afrique appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Groupe exprime ses vives préoccupations face au fait que les engagements et obligations énoncés dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010 relativement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sont pas encore concrétisés. Le Groupe réaffirme que les retards

persistants dans la création de cette zone sont contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Groupe exhorte Israël à adhérer au TNP sans conditions préalables en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans un monde sur lequel pèse actuellement la menace de plus de 17 000 têtes nucléaires, le Groupe réaffirme que la persistance de l'existence et de la détention d'armes nucléaires, loin de garantir de manière absolue la sécurité, ne fait que renforcer la probabilité et le risque qu'elles soient un jour utilisées. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car leur présence constitue une menace existentielle pour notre planète, la paix mondiale et la survie de la race humaine.

Cette année marque le dix-huitième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en septembre 1996, ainsi que la cinquième célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/35. Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance d'une adhésion universelle au TICE, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Groupe estime que dès son entrée en vigueur le TICE renforcera les chances de mettre un coup d'arrêt à la mise au point et à la prolifération futures des armes nucléaires. Nous engageons les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, et ceux qui n'ont pas encore accédé au TNP, à signer et ratifier le TICE sans plus tarder. Le Groupe des États d'Afrique se félicite de la récente ratification du TICE par le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, l'Iraq, le Tchad et Nioué.

Le Groupe souligne qu'il importe de réduire l'importance de la dépendance existant à l'égard des armes nucléaires en matière de sécurité, considérant toute doctrine qui en justifie l'utilisation comme inacceptable. Le Groupe réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Le Groupe appuie en outre, à titre hautement prioritaire, l'appel en faveur de l'adoption d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les

assurances de sécurité négatives devant être fournies par les États dotés d'armes nucléaires à tous les États qui n'en sont pas dotés, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que le TNP reste la pierre angulaire du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. Les États parties au TNP se réuniront en avril prochain pour examiner la mise en œuvre du Traité. C'est l'Afrique qui présidera la neuvième conférence des États parties chargée d'examiner le TNP. Le Groupe souhaite saisir cette occasion pour solliciter l'engagement et la coopération de tous en vue de la réalisation de l'objectif global du TNP et de celui de la conférence d'examen. Sans préjudice des diverses préoccupations exprimées à la troisième session de la Commission préparatoire de la conférence d'examen du TNP de 2015 au sujet du manque de progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, nous réaffirmons que tous les États doivent se conformer à l'esprit et à la lettre du TNP et œuvrer à aboutir sur chacun de ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Groupe réaffirme en outre que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP, et demande à l'Agence internationale de l'énergie atomique de continuer de renforcer les programmes de coopération technique et l'assistance qu'elle apporte aux États en développement. Le Groupe souligne que la coopération et l'assistance technique fournies par l'AIEA en vue de répondre aux besoins de ses États membres ne doivent pas être soumises à des conditions ne relevant pas des dispositions de son Statut.

Le Groupe des États d'Afrique exprime une fois de plus sa préoccupation au sujet des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et demande à tous les États, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation de ces armes, et de prendre volontairement des mesures afin de renoncer à posséder ces armes inhumaines et de procéder à leur démantèlement. À cet égard, le Groupe se félicite de la tenue des deux premières conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, en Norvège, en 2013, et au Mexique, au début de l'année, et attend avec intérêt la troisième, prévue en Autriche en décembre 2014. Le Groupe salue

également l'appel lancé à la deuxième Conférence en vue de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique insiste de nouveau sur l'importance que revêt la Conférence du désarmement, non seulement en tant qu'unique instance mondiale de négociation multilatérale sur le désarmement, mais aussi en tant qu'instance devant œuvrer à une sortie de l'impasse des négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement arrête un programme de travail global et équilibré. Il se félicite des efforts faits par la Conférence en 2014, comme le souligne son rapport annuel à l'Assemblée générale (A/69/27). Le Groupe appelle la Conférence du désarmement à œuvrer, dans le cadre de ses négociations, en vue de la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été établie.

Le Groupe exprime sa déception vis-à-vis de l'incapacité de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de parvenir à un consensus sur les recommandations relatives à aux questions inscrites à son ordre du jour, mais il attend avec intérêt le commencement d'un nouveau cycle à la session de fond de 2015 de la Commission. Le Groupe insiste sur l'importance du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et souligne qu'il importe non seulement de préserver la Commission mais aussi d'en réaliser les objectifs d'instance délibérante au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Le Groupe tient à mettre en exergue les efforts que déploie la communauté internationale pour faire face à toute utilisation d'armes chimiques, il salue toutes les initiatives en faveur de l'interdiction universelle, totale et complète des armes chimiques et biologiques et de toutes les autres armes de destruction massive, et s'engage à continuer de les soutenir.

À la soixante-huitième session, le Groupe des États d'Afrique s'est félicité de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, « instrument juridiquement contraignant établissant les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques » (*résolution 64/48, par. 4*). Le Groupe tient à souligner qu'il faudra, dès son entrée en vigueur le 24 décembre 2014, mettre en œuvre le Traité de façon équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États, et non pas simplement des principaux États producteurs et exportateurs internationaux de ces armes.

Il est possible en pratique de mettre pleinement en œuvre le Traité sur le commerce des armes, et de façon équilibrée, moyennant la coopération de tous. Le Groupe réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques pour leurs besoins en termes de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Groupe est conscient qu'un système de transfert des armes classiques non réglementé en alimente le trafic et, dans certains cas, permet aux acteurs non étatiques d'y accéder librement et d'y avoir recours en toute illégalité. Le Groupe exhorte les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et à honorer cette ratification lorsqu'il entrera en vigueur.

Le Groupe des États d'Afrique tient à aborder la question lancinante des armes autonomes. La fabrication de systèmes d'armes létales autonomes soulève des problèmes éthiques, juridiques, moraux et techniques relativement au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Nous saluons les efforts faits par les États parties à la Convention sur les armes inhumaines pour aborder cette question dans sa totalité, et nous demandons instamment aux États Membres de rester saisis de la question.

Le Groupe des États d'Afrique reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la production, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, particulièrement en Afrique. Le Groupe continue d'insister sur l'importance d'une mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace du document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Groupe se félicite également du bon déroulement de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, en 2014, et présente ses félicitations au Président de la Réunion, l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan. Le Groupe continue d'insister sur le caractère essentiel de la coopération et de l'assistance internationales aux fins de la pleine mise en œuvre du Programme d'action.

Le Groupe des États d'Afrique tient à réaffirmer l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence s'agissant des questions relatives

au désarmement et à la sécurité au plan international. Nous pensons que nos délibérations des prochains jours doivent répondre à la nécessité de faire progresser les travaux de la Première Commission, contribuant ainsi à la cause de la paix internationale.

Le Groupe des États d'Afrique présentera deux projets de résolution à la présente session. Ils portent sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Nous comptons sur le plein appui et la coopération de toutes les délégations pour ces deux textes.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes. Je tiens tout d'abord, au nom du Groupe, à vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, grâce à vos remarquables capacités et expérience, vous contribuerez au succès de ses travaux. À cet égard, je me dois également d'exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Libye, pour ses efforts nobles et remarquables et sa direction avisée des travaux de la Commission à la soixante-huitième session.

Je tiens également d'emblée à dire que le Groupe des États arabes appuie la déclaration prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme sa position de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale et souligne que la paix, la sécurité et la stabilité ne pourront jamais être instaurées dans le monde tant qu'existent les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui constituent une menace pour le monde. Il faut donc débarrasser l'humanité de ces armes et utiliser pour le développement les énormes moyens qui leur sont consacrés. Le Groupe des États arabes souligne que les solutions convenues dans le cadre multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de régler les questions du désarmement et de la paix internationale.

À cet égard, le Groupe a appuyé la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Il appuie également le projet de résolution actualisé qui sera présenté par le Mouvement des pays non alignés à la présente session de l'Assemblée

générale, et espère que ce texte permettra de faire un pas concret vers la réalisation de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Le Groupe appelle à l'application de toutes ses dispositions.

M^{me} González Román (Espagne), Vice-Présidente, assume la présidence.

Les États arabes continueront de contribuer de manière positive aux avancées mondiales vers le désarmement nucléaire par leur participation active à tous les forums multilatéraux qui traitent du désarmement nucléaire et par l'adhésion de tous les États arabes Membres de l'ONU au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi qu'en soumettant toutes leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – ce qu'Israël n'a pas fait, en dépit de toutes les demandes et résolutions internationales à cet égard.

Le Groupe se déclare préoccupé par l'incapacité persistante à faire des progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire et à appliquer la deuxième décision prise par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 mesures définies durant la Conférence d'examen de 2000, et le plan d'action adopté à la Conférence de 2010 à cet égard. Les États dotés de l'arme nucléaire se déroberont à l'établissement de tout calendrier spécifique pour l'élimination des armes nucléaires.

Le Groupe indique également que les États arabes dénoncent le fait que les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'adopter de doctrines militaires qui autorisent l'emploi des armes nucléaires, y compris contre des États qui ne possèdent pas l'arme nucléaire. Le Groupe appelle donc à l'adhésion universelle au TNP, car il est la clef de voûte du régime international et souligne qu'il importe de parvenir à un équilibre dans le traitement des piliers du TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – et de combler les lacunes qui découlent du fait que certains États se concentrent délibérément sur la non-prolifération au détriment du désarmement et du renforcement de la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Groupe souligne également que ce droit doit être pleinement conforme aux obligations juridiques découlant des accords conclus avec l'AIEA.

Le Groupe des États arabes rappelle que les activités et les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement ont été décidés lors de sessions extraordinaires et ne peuvent être modifiés qu'à une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée à cet effet. Le Groupe appuie la position du Mouvement des pays non alignés, qui appelle à tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les États membres du Groupe des États arabes appellent à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient, comme cela est demandé dans la résolution 68/27 intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », que la délégation égyptienne présente chaque année au nom du Groupe des États arabes. La délégation iraquienne a présenté la contribution du Groupe des États arabes concernant l'application de cette résolution.

À cet égard, le Groupe des États arabes se préoccupe de la menace constante que représente, tant pour la sécurité que pour l'environnement, le refus continu d'Israël d'adhérer au TNP. Israël est le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas rejoint le TNP. Il refuse toujours de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA, menaçant de ce fait la paix et la sécurité du Moyen-Orient. Les États arabes soulignent que la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, considérée comme un élément essentiel du TNP, est tout aussi importante que les trois piliers du Traité.

Le Groupe des États arabes a pris acte du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010 concernant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. En mai 2015, cette résolution fêtera ses 20 ans d'existence, pourtant, à ce jour, aucun progrès concret n'a été accompli en vue de son application, sachant que cette résolution était un des éléments de départ de l'accord sur la base duquel la décision de proroger le TNP pour une durée indéfinie a été prise à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. En revanche, nous avons assisté au report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qui devait se tenir en 2012, pour des prétextes et des justifications qui, selon le Groupe des États arabes, ne sont ni convaincants ni réalistes.

Cela représente une atteinte au processus d'examen par rapport aux engagements pris et pousse les États arabes à revoir leur position de principe concernant la prorogation indéfinie du TNP et les fondements sur lesquels elle repose. Le Groupe réaffirme également que le report de la conférence prévue en 2012 est dû au refus d'Israël d'accéder à la volonté internationale et à son refus persistant de rejoindre le TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire.

L'incapacité à respecter les références internationales, la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ou le plan d'action de 2010, ainsi que l'introduction de références non pertinentes et d'éléments qui sortent du cadre de négociation concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ne contribueront pas à la réalisation de l'objectif souhaité. Au contraire, elles compliqueront l'ensemble du processus de négociation au moment où nous approchons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré durant les quatre dernières années, pas même dans le cadre de consultations informelles, dont le seul résultat est que la communauté internationale semble ne parler que de progrès concernant la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous déplorons également que ces références, qui représentent des constantes auxquelles il ne faut pas toucher, ne soient pas respectées.

Le Groupe réaffirme qu'il faut faire preuve de volonté politique pour appliquer le plan d'action de 2010 concernant le Moyen-Orient et insiste sur le fait que la situation au Moyen-Orient ne doit pas servir d'excuse pour retarder la mise en œuvre du plan d'action et que les parties appelant à la conférence et les autres États de la région doivent manifester une telle volonté politique. Le Groupe considère que tout retard dans l'exécution des engagements énoncés dans le plan d'action de 2010 compromet les efforts de désarmement nucléaire et entrave les progrès faits dans le cadre des efforts de non-prolifération nucléaire, en particulier au Moyen-Orient.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Groupe des États arabes réaffirme l'utilité de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale en tant que cadres multilatéraux concernant le désarmement nucléaire. Les États arabes

sont préoccupés par l'impasse dans laquelle continuent de se trouver les mécanismes de désarmement de l'ONU, en particulier la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation relative au désarmement, et invitent à envisager des mesures concrètes pour trouver une issue. À cet égard, le Groupe réaffirme qu'il importe de donner à la Conférence du désarmement les moyens de jouer son rôle et que la paralysie actuelle de ses travaux n'est pas due à une défaillance de la Conférence mais à l'absence de volonté politique. Nous insistons donc de nouveau sur la nécessité de préserver le rôle primordial de la Conférence et de ne pas mettre en place de mécanismes parallèles.

Les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont interdépendantes et participent de l'ordre du jour intégré pour le désarmement nucléaire. Il ne faut pas examiner l'une d'elles avant les autres ni traiter certaines d'entre elles du point de vue de la non-prolifération au détriment du programme de désarmement nucléaire complet. Cela s'applique également au traité proposé en vue d'interdire la production de matières fissiles pour les armes nucléaires qui, à notre avis, doit aborder la question des stocks accumulés, comme l'a expliqué le Groupe dans la note qu'il a communiquée à cet égard au Secrétariat à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe est fermement convaincu que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit demeurer exclusivement pacifique. Les instruments juridiques visant la réalisation de cet objectif jouent un rôle positif dans le renforcement de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Leur importance s'étend également à la non-prolifération des armes de destruction massive et à d'autres activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Il est toutefois largement admis que les instruments juridiques internationaux traitant du problème de la militarisation de l'espace ne suffisent pas. Le Groupe est donc favorable à la création d'un comité au sein de la Conférence du désarmement chargé d'examiner cette question dans le cadre d'un programme de travail global et équilibré. Cela donnera l'occasion de négocier un accord multilatéral concernant l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, sous tous ses aspects.

S'agissant des armes classiques, le Groupe souligne qu'il est extrêmement important de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de renforcer la

capacité des États membres de lutter contre les menaces résultant de l'essor de ce phénomène dangereux. Cela rend nécessaire une entraide internationale à cet égard, dans le cadre de conférences d'examen et des réunions biennales et par la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage.

En matière de sécurité de l'information, le Groupe affirme la nécessité de renforcer la coopération internationale dans un cadre multilatéral afin d'accroître la sécurité de l'information et de préserver les intérêts nationaux sur le réseau d'information mondial, ce qui protégera les États et renforcera leur capacité de lutter contre toute attaque subversive visant des installations publiques ou cherchant à nuire aux intérêts de l'État par le réseau d'information qu'est Internet.

Enfin, le Groupe des États arabes a énoncé ses grandes priorités concernant les questions qui seront débattues dans le cadre des travaux de la Première Commission. Il est conscient que l'ordre du jour dont nous sommes saisis donne à chacun d'entre nous une mission difficile. Cela ne doit toutefois pas limiter nos ambitions mais nous pousser au contraire à intensifier nos efforts dans le respect des principes d'égalité et de non-sélectivité. Ces principes sont en effet impératifs pour que se manifeste la volonté politique nécessaire au succès des travaux de la Commission. Le Groupe des États arabes se déclare pleinement déterminé à les appliquer et à travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres membres afin de faire des progrès sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – composée du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam – j'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration de ce groupe de pays dans le cadre du débat général de la Première Commission.,

L'ASEAN s'associe à la déclaration faite plus tôt à la présente séance par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les États membres de l'ASEAN vous félicitent, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous remercient vivement d'avoir multiplié les contacts avec les États Membres en amont de la présente session. Nous ne

doutons pas que, sous votre direction avisée, les débats de la Commission seront pertinents et productifs, dans le contexte des nombreuses crises auxquelles la communauté internationale doit actuellement faire face.

Les États membres de l'ASEAN demeurent résolument déterminés à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cela fait 44 ans que nous déployons des efforts collectifs à cette fin et les stocks d'armes nucléaires dans le monde sont toujours très importants, ce qui est alarmant. Nous accueillons donc avec satisfaction les efforts faits récemment par les États Membres pour braquer de nouveau les projecteurs sur le désarmement nucléaire.

Les États membres de l'ASEAN se félicitent de la tenue, le 26 septembre, de la réunion ministérielle informelle de l'Assemblée générale pour marquer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a permis de faire mieux connaître la tâche décisive et urgente qu'est le désarmement nucléaire. Les États membres de l'ASEAN réaffirment leur appui à deux résolutions adoptées traditionnellement chaque année : la résolution intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », présentée par la Malaisie, et la résolution intitulée « Désarmement nucléaire », présentée par le Myanmar. Ces deux textes soulignent la priorité et l'importance que les États membres de l'ASEAN accordent au désarmement nucléaire. Bien que les vues divergent sur la façon d'atteindre notre objectif commun, l'ASEAN espère sincèrement que les États Membres continueront d'appuyer ces résolutions.

Les États membres de l'ASEAN sont également très favorables à des débats de fond dynamiques sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, qui ont pour but d'avoir une idée et une connaissance exhaustives des effets catastrophiques des armes nucléaires sur les êtres humains et l'environnement. Nous nous félicitons de la tenue des première et deuxième Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à Oslo, en Norvège, et à Nayarit, au Mexique, et nous espérons que la prochaine Conférence, prévue en décembre à Vienne, en Autriche, donnera des résultats plus concrets. Ces débats, bien qu'ils soient théoriques et basés sur les faits, pourraient aboutir à terme à la mise en place d'un cadre juridique visant l'élimination concrète de ces armes meurtrières. Les États membres de l'ASEAN invitent les États dotés de l'arme nucléaire à y participer.

Afin d'appuyer la réalisation de l'objectif du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et de la Charte de l'ASEAN, nous pensons que l'adhésion de tous les pays de la région au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est importante. Nous appelons également les États visés à l'annexe 2, dont la signature et la ratification sont d'une importance cruciale pour que le TICE puisse entrer en vigueur, à prendre les mesures qui s'imposent aussi rapidement que possible.

Tout en étant convaincus du rôle primordial que joue la Conférence du désarmement dans les négociations sur le désarmement, les États membres de l'ASEAN sont profondément déçus par l'absence persistante de progrès dans ses travaux. Nous appelons une nouvelle fois à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement afin qu'elle soit plus représentative.

Les États membres de l'ASEAN réaffirment leur volonté de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le stipule la Charte de l'ASEAN. Nous réaffirmons en outre notre engagement à respecter le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et insistons sur l'importance de sa mise en œuvre pleine et effective ainsi que sur celle du plan d'action visant à renforcer son application.

Nous redisons notre détermination à travailler en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils signent et ratifient dans les meilleurs délais, et sans aucune réserve, le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous signalons par ailleurs la nécessité de collaborer étroitement avec les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils répondent à nos préoccupations concernant les réserves qu'ils ont émises à l'égard du protocole. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la réunion de travail qui aura lieu dans les prochaines semaines entre les États membres de l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires, en marge de la session de la Première Commission.

Les États membres de l'ASEAN insistent sur l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule coréenne. Nous réitérons notre appui à tous les efforts entrepris pour parvenir à dénucléariser la péninsule coréenne de manière pacifique, notamment en créant un environnement propice à la reprise des pourparlers à six.

Les États membres de l'ASEAN sont troublés par l'intensification récente des violences commises par des organisations extrémistes et terroristes, ainsi que par des groupes radicaux. Compte tenu des menaces terroristes qui persistent à travers le monde, il est plus crucial que jamais de veiller à ce que les mouvements extrémistes ne puissent pas se procurer des armes de destruction massive.

Les États membres de l'ASEAN restent favorables à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous espérons des progrès substantiels concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, notamment grâce à la convocation de la conférence sur le Moyen-Orient avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Mais alors qu'il ne reste que six mois avant la prochaine Conférence d'examen, il semble malheureusement qu'on ait pris du retard par rapport aux engagements convenus à la Conférence d'examen de 2010, à commencer par l'incapacité d'organiser la conférence sur le Moyen-Orient en 2012.

Les États membres de l'ASEAN demandent l'application intégrale du Plan d'action en 64 points adopté en 2010 concernant le désarmement, la non-prolifération, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Les États membres de l'ASEAN appuient les négociations menées entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en vue de conclure très prochainement un accord nucléaire global. À cet égard, nous accueillons favorablement la prorogation des pourparlers sur le dossier nucléaire jusqu'au 24 novembre 2014, dans le cadre du Plan d'action conjoint convenu le 24 novembre de l'année dernière.

Conscients du rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous sommes disposés à envisager les moyens d'officialiser les relations entre l'ASEAN et de l'AIEA.

Les États membres de l'ASEAN sont favorables à la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects afin de juguler

la prolifération de ces armes meurtrières, qui coûtent la vie à des millions de personnes à travers le monde.

Les États membres de l'ASEAN prennent également acte de la cinquantième ratification du Traité sur le commerce des armes, et de sa prochaine entrée en vigueur le 24 décembre 2014. Nous tenons toutefois à réaffirmer le droit et la prérogative de chaque État souverain d'utiliser des armes classiques en fonction de la nécessité de protéger sa sécurité intérieure et son intégrité territoriale.

Les États membres de l'ASEAN saluent les efforts en faveur de l'ouverture effective du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, un centre régional d'excellence traitant les aspects humanitaires des restes explosifs de guerre pour les États membres de l'ASEAN qui seraient intéressés.

Consciente des défis mondiaux que pose l'espace informatique, l'ASEAN reconnaît qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts à l'échelle internationale afin d'en améliorer la sécurité et de parvenir à une compréhension commune des normes s'appliquant au comportement des États dans le domaine informatique. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessité d'élaborer des mesures pour remédier aux idées fausses et aux erreurs d'appréciation, y compris un cadre permettant de gérer et de pallier d'éventuels incidents ou événements informatiques pouvant avoir des effets importants sur la sécurité au niveau régional.

On dit souvent que les efforts en faveur du désarmement, déjà extrêmement difficiles en temps normal, le sont encore plus en temps de crise. Ne laissons pas les multiples crises mondiales auxquelles nous sommes confrontés détourner notre attention et nous faire perdre de vue la tâche la plus urgente, à savoir l'élimination totale et complète de toutes les armes nucléaires. Notre travail est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a plus de 40 ans.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le cadre du débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission. La CARICOM se félicite de ce que l'un de ses États membres, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, ait reçu la confiance des membres de la

Commission et s'en soit vu confier la présidence pour la soixante-neuvième session. En outre, nous saluons et approuvons l'élection des autres membres du Bureau. Ils peuvent être assurés du soutien de la CARICOM pour faire en sorte que les travaux de la présente session de la Première Commission soient couronnés de succès. Nous remercions par ailleurs le Représentant permanent de la Libye, qui a présidé la Première Commission pendant la soixante-huitième session.

Nous nous associons à la déclaration faite tout à l'heure au cours de la présente séance par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale n'a eu d'autre choix que de reconnaître au cours des derniers mois que l'évolution incessante des conditions de sécurité dans le monde rend chaque État ou groupe d'États, grand ou petit, vulnérable aux effets du terrorisme international, à l'influence croissante des acteurs non étatiques, aux nouvelles menaces de prolifération et à l'escalade des tensions et des conflits entre États. La Première Commission comprendra que, dans ce climat, la CARICOM tient à souligner que la responsabilité primordiale de l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, pour les petits États comme ceux de la CARICOM, ce rôle particulier dévolu à l'ONU revêt une grande importance, étant donné que le développement durable de notre sous-région est inextricablement lié à la sûreté et à la sécurité de nos populations. En conséquence, la CARICOM encourage vivement tous les États à faire la preuve de leur volonté politique de continuer à œuvrer au désarmement et à la non-prolifération dans le contexte de l'ONU et des traités multilatéraux pertinents conclus par les États Membres.

La volonté politique renforcée de la famille des Nations Unies a été démontrée il y a peu de temps lorsque nous avons atteint les 50 ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes. La CARICOM se félicite que nous soyons dans la période de 90 jours qui précède l'entrée en vigueur de cet instrument historique d'importance considérable. La CARICOM réaffirme une fois de plus sa conviction que lorsque le Traité sera entré en vigueur, il contribuera notablement à réduire les souffrances d'un grand nombre des citoyens de ses pays membres et d'innombrables personnes de par le monde, en particulier les femmes et les enfants, qui subissent chaque jour les effets meurtriers et dévastateurs du commerce non réglementé

des armes classiques. La CARICOM souligne avec satisfaction que deux de ses membres, le Commonwealth des Bahamas et Sainte-Lucie, ont ratifié le traité, portant ainsi le nombre de ratifications dans la région à huit, ce qui fait de nous le deuxième groupe régional, après l'Union européenne, affichant le plus grand nombre de ratifications. Il convient également de souligner que tous les États membres de la CARICOM ont signé le Traité sur le commerce des armes.

L'entrée en vigueur du Traité exigera selon nous des États parties des décisions importantes aux fins de la mise en œuvre des dispositions du Traité à la première conférence des États parties au Traité, qui devrait avoir lieu à la mi-2015. Une des décisions à prendre porte sur l'emplacement du secrétariat du Traité. Il y a plus d'un an, la Première Ministre de la Trinité-et-Tobago, M^{me} Kamla Persad-Bissessar, a annoncé que la Trinité-et-Tobago se portait candidate, avec l'aval de la CARICOM, pour accueillir le siège du secrétariat à Port of Spain. Cette candidature, approuvée par tous les États de la CARICOM, bénéficie déjà de l'appui d'un certain nombre d'États, au sein de différentes régions. Nous estimons que l'installation du siège du secrétariat à la Trinité-et-Tobago, dans la région de la CARICOM, donnerait tout son sens au principe de répartition géographique équitable des principaux organes conventionnels mondiaux.

Les armes légères et de petit calibre ont été décrites dans ma région comme des armes de destruction massive. Environ 70 % des meurtres perpétrés dans notre sous-région sont en effet commis à l'arme de poing. Ces armes sont également les armes de choix, un outil clef et un moteur de la violence armée, notamment la violence en bandes et la criminalité organisée. La CARICOM, région lourdement touchée par le trafic d'armes légères – comme vous le reconnaîtrez, Monsieur le Président – estime que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un instrument important de mobilisation de la coopération internationale en vue de faire reculer, entre autres, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

C'est la raison pour laquelle la CARICOM a participé activement à la dernière Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. La position commune de notre sous-région en ce qui concerne tous les aspects de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international

visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites a été retranscrite dans un document de travail de la CARICOM sur lequel nous nous sommes appuyés dans nos délibérations à la dernière Réunion biennale des États. Notre position a été définie dans le contexte de la Stratégie élaborée en 2013 par la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité, qui a été adoptée par les chefs d'État de notre région et contient des directives claires en vue d'une action coordonnée de lutte contre la criminalité et l'insécurité dans notre sous-région.

S'agissant du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, la CARICOM tient à rappeler les paroles prononcées par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'occasion de la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, observée le 26 septembre :

« Le désarmement nucléaire n'est donc pas un rêve idéaliste, mais une nécessité urgente afin de répondre aux intérêts de sécurité légitimes de l'humanité toute entière ».

Les États membres de la CARICOM souscrivent pleinement à cette déclaration. Nous regrettons que, 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la communauté internationale ne soit toujours pas en mesure d'entreprendre des négociations de bonne foi sur le désarmement nucléaire. La CARICOM estime que, à quelques mois seulement de la Conférence d'examen du TNP en 2015, la communauté mondiale doit saisir cette occasion de prendre des décisions critiques en ce qui concerne la place des armes nucléaires dans notre monde. Il est crucial que la limite entre les activités nucléaires autorisées et non autorisées soit définie clairement et de manière irrévocable.

En tant que groupement d'États qui souscrivent pleinement à la primauté du droit dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la CARICOM est fermement convaincue que la menace ou l'emploi des armes nucléaires constituent des crimes contre l'humanité et des violations du droit international, notamment le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. La CARICOM est fière de faire partie de la première région densément peuplée au monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, suite à l'adoption du Traité de Tlatelolco portant création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nos États œuvrent

donc en faveur de la coopération multilatérale dans les domaines de la non-prolifération et de la coopération internationale à des fins pacifiques, conformément à la résolution 1540 (2004). Nous engageons également les États à l'origine du mandat de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à honorer leurs obligations juridiquement contraignantes en vertu du TNP.

La CARICOM estime que tout discours sur les armes nucléaires est incomplet s'il ne reconnaît pas les incidences humanitaires de ces armes, qui ont été reconnues dans le document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010. La CARICOM se félicite du regain d'attention de la communauté internationale à l'égard de cette question, notamment dans le cadre des réunions organisées en Norvège en 2013 et au Mexique en février dernier. Nous attendons avec intérêt la réunion suivante, prévue en décembre en Autriche, qui sera, pour les gouvernements et la société civile, une nouvelle occasion d'entamer des délibérations en vue de l'adoption de mesures d'interdiction des armes nucléaires.

La CARICOM réitère sa ferme opposition au transport de déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes. Cette activité représente une menace permanente à la sécurité, à la viabilité et au développement durable de la région, et elle est contraire au statut de zone de paix de la mer des Caraïbes, lequel a été réaffirmé à maintes reprises. À cet égard, la CARICOM demeure préoccupée par les incidences nuisibles à long terme de tout accident potentiel faisant intervenir des cargaisons de déchets nucléaires qui circulent dans ses eaux. Nous appelons donc toutes les parties concernées à maintenir un dialogue direct avec la CARICOM, dans le cadre non seulement de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais également des mécanismes créés par l'ONU.

La volonté de longue date de la CARICOM d'œuvrer au sein d'un environnement multilatéral à la lutte contre les menaces que représentent les armes de destruction massive est patente dans le fait qu'elle a ratifié la Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et d'autres traités relatifs aux armes de destruction massive.

La CARICOM a bénéficié de l'appui de l'AIEA dans le renforcement de ses capacités, grâce au partage de pratiques optimales et au transfert de technologies. Nous bénéficions également de l'aide de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques et du Bureau des affaires de désarmement aux fins de la mise en œuvre de nos obligations juridiquement contraignantes au titre de ces traités.

La Trinité-et-Tobago, avec le soutien des membres de la CARICOM et d'un certain nombre d'autres pays, appuie depuis quelques années un projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Nous prévoyons de poursuivre sur cette lancée à la présente session de la Commission. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 68/33, qui porte sur cette importante initiative, et nous prenons note en particulier des mesures adoptées aux niveaux national et régional, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, afin de promouvoir la participation des femmes à tous les processus de prise de décisions relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, s'agissant en particulier de la prévention et de la réduction de la violence et des conflits armés.

Pour terminer, nous rappelons aux membres que la Première Commission dispose d'une nouvelle possibilité d'engager un dialogue progressif et des négociations véritables sur le désarmement et la non-prolifération ainsi que sur les autres questions relevant des priorités internationales en matière de sécurité. C'est ce que nous devons faire si nous voulons aider l'Assemblée générale à faire de notre monde un monde de paix pour les générations présentes et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire des déclarations à titre national, je voudrais rappeler aux délégations que le temps de parole est limité à 10 minutes.

M. Tonda (Mexique) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à titre national, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Le Mexique se réjouit de voir un pays d'Amérique latine et des Caraïbes diriger les travaux de cette commission. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais commencer en attirant l'attention sur certains faits positifs enregistrés dans le domaine du désarmement depuis la fin de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, le travail fructueux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le cadre du processus ardu et difficile en vue de mener à bien le démantèlement du programme et des installations de fabrication d'armes chimiques en Syrie a démontré la valeur historique que représentent l'interdiction juridique d'une arme de destruction massive et son application. L'achèvement du processus de retrait et de destruction des arsenaux chimiques syriens, quelques jours avant la date fixée par le Conseil de sécurité, atteste des efforts considérables déployés collectivement pour progresser vers l'avènement d'un monde pacifique, fondé sur le droit international et les institutions internationales et non sur les armes de destruction massive. Le régime établi par la Convention sur les armes chimiques fixe les normes les plus élevées de vérification en matière de désarmement que nous ayons mises en place collectivement.

Dans le domaine des armes classiques, le Mexique se félicite de la tenue, en juin à Maputo, de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cette occasion, les États parties ont convenu d'inclure dans la Déclaration politique la date butoir de 2025 pour la réalisation de l'objectif d'un monde exempt de mines antipersonnel. Cette date doit être considérée comme un objectif à atteindre et une aspiration pour laquelle nous devons continuer à œuvrer. Cette référence à une date nous appelle à poursuivre nos efforts pour obtenir des résultats toujours plus importants sur le terrain. Le Mexique estime que l'inclusion de cette référence reflète la convergence de vues de la communauté internationale vers un même but, et qu'il s'agit d'un point de référence et d'un exemple à suivre s'agissant d'autres questions relatives au désarmement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été d'une importance cruciale et permettra d'obtenir des résultats concrets durant le nouveau cycle d'examen pour la période 2014-2018, s'agissant notamment d'éliminer la violence armée et de limiter la disponibilité des armes.

En ce sens, l'adoption du Traité sur le commerce des armes est un événement historique. Le rythme des

ratifications et en conséquence, l'entrée en vigueur très rapide du Traité, prévue pour le 24 décembre prochain, sont des faits sans précédent, qui reflètent la volonté collective de lancer la première initiative mondiale visant à réglementer le commerce licite des armes classiques et d'établir un cadre juridique de responsabilisation et de transparence pour les transferts internationaux de ces armes. La bonne application du Traité sur le commerce des armes nous permettra de faire face au problème du trafic des armes, en nous attaquant à l'un de ses principaux aspects. La certification du caractère licite du transfert d'un large éventail d'armes classiques contribuera à réduire leur détournement vers le marché illicite.

Nous avons la possibilité, au sein de l'ONU, de faire des progrès concrets en matière de maîtrise des armes classiques, et par conséquent, en vue de l'avènement d'un monde plus sûr. Le Mexique accueillera en 2015 la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Ce sera l'occasion de prendre des décisions relatives à la mise en place d'un cadre institutionnel et procédural pour le régime établi par le Traité, ce qui permettra aux États parties de promouvoir le commerce responsable des armes classiques et de prévenir leur emploi à mauvais escient ou leur détournement vers le marché illicite.

En dépit de ces épisodes encourageants, des voix continuent de se faire entendre, tentant de justifier l'existence d'armes de destruction massive comme gage de sécurité. S'il est vrai que les arsenaux nucléaires ont été considérablement réduits par rapport à la période de la guerre froide, il est inacceptable et injustifiable qu'il existe encore environ 16 000 armes nucléaires, dont beaucoup sont prêtes à être lancées, aux mains d'une poignée de pays qui affirment que la sécurité de quelques États est plus importante que celle du reste de la planète.

Il est préoccupant de noter que plus de quatre décennies après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les obligations et les engagements qui en découlent, en particulier ceux liés au désarmement nucléaire, n'ont toujours pas été mis en œuvre. Par ailleurs, nous sommes déconcertés par la complaisance dont font montre certaines composantes de la communauté internationale à l'égard du fait que le mécanisme pour le désarmement ne s'acquitte pas du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Le fait est qu'une interprétation biaisée de la règle du consensus a permis à une demi-douzaine de membres

de la Conférence du désarmement d'exercer un droit de veto de facto, ce qui a conduit à une paralysie scandaleuse de la Conférence depuis 18 ans.

Nous devons continuer à aborder la question des armes nucléaires en fonction de la réalité actuelle et à évaluer les effets de ces armes sur la société mondiale totalement interconnectée du XXI^e siècle, et non sur la base des paradigmes de la guerre froide. Puisque nous disposons aujourd'hui d'un nombre plus important d'études et de recherches scientifiques, une réflexion moderne s'impose – entre les États, les organisations internationales, les scientifiques et la société civile – sur les conséquences d'une explosion nucléaire intentionnelle ou accidentelle sur l'environnement, la santé humaine, animale ou végétale dans le monde, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, le développement, l'économie, les déplacements de populations et les autres dimensions du développement.

La deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires à Nayarit, tenue les 13 et 14 février, qui faisait suite à celle organisée à Oslo en 2013, s'est penchée sur cette question. Il est regrettable que cette réflexion n'ait pas pu être menée au sein des instances multilatérales des Nations Unies pour le désarmement. Mais ce format a donné aux gouvernements, à des organisations internationales, à des universitaires et à la société civile la possibilité d'exprimer finalement leurs vues sur un pied d'égalité.

La prise de conscience de plus en plus forte des incidences humanitaires dévastatrices et des conséquences des armes nucléaires permet de mieux comprendre la nécessité d'éliminer les risques d'une explosion nucléaire intentionnelle ou accidentelle ou d'une guerre nucléaire. Dans ce contexte, le Mexique salue et appuie la décision du Gouvernement autrichien d'accueillir la troisième Conférence de ce genre, les 8 et 9 décembre prochains à Vienne. Le Mexique participera à cette conférence et invite tous les Membres à y prendre part et à poursuivre cette réflexion indispensable sur les incidences catastrophiques des armes nucléaires. C'est crucial, étant donné qu'il faut veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, par qui que ce soit et en aucune circonstance. Comme nous le savons tous, l'emploi des armes nucléaires constituerait une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire, et des principes et dispositions figurant dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'un crime de guerre.

Le Mexique voudrait attirer de nouveau l'attention de la communauté internationale sur le fait que les armes nucléaires sont les seules armes de destruction massive qui ne font pas l'objet d'une interdiction expresse au titre du droit international. Les 116 pays parties à des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires de par le monde ont déjà pris des mesures en ce sens en interdisant les armes nucléaires au niveau régional, et ont ainsi jeté les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires, tel qu'il l'était avant 1945.

La présente session de l'Assemblée générale, à une année du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, doit être le cadre d'un exercice collectif de réflexion de la communauté internationale sur la question de savoir si la conjoncture actuelle favorise l'inaction ou si, au contraire, elle offre le contexte propice à un rappel de la raison d'être des instances multilatérales et du droit international. Le Mexique estime que l'Organisation a le potentiel voulu pour faciliter et favoriser des accords en temps de crise et de conflit. Le Mexique exhorte les membres à mettre à profit les travaux de la Première Commission pour rappeler que ces instances doivent aboutir à des convergences et non à des antagonismes en matière de désarmement, de paix et de sécurité, et qu'il est nécessaire pour cela, de rappeler que le désarmement est nécessaire et indispensable pour garantir la paix et la sécurité de tous.

M^{me} Gottemoeller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, M. Rattray, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session. Les États-Unis vous assurent de leur appui ainsi qu'aux travaux de la Commission durant votre présidence. Nous sommes certains qu'ensemble nous pouvons faire en sorte que la présente session nous mette sur la bonne voie en vue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Alors que nous entamons nos travaux, il importe de rappeler pourquoi nous sommes ici. Nous parcourons, comme je l'ai dit à maintes reprises, une route longue et difficile. Nous rencontrons des obstacles – plus nets encore aujourd'hui que par le passé – qui ralentissent le rythme de notre progression. Nous poursuivons notre chemin parce que nous savons que ce n'est qu'en continuant de nous attacher, avec détermination et sérieux, à réduire la menace des armes de destruction massive que nous pourrions assurer la sûreté et la sécurité

des générations à venir. Voilà ce qui motive et guide notre démarche. Voilà le sentiment qui a sous-tendu le discours du Président Obama à Prague, en 2009. Et nous espérons sincèrement que c'est ce qui guidera les pas de tous les pays représentés ici.

Si nous avons beaucoup accompli ces cinq dernières années, nous n'avons aucune intention de dévier de nos efforts en vue de réduire le rôle et la quantité des armes nucléaires, d'accroître la confiance et la transparence, de renforcer la non-prolifération et de relever les problèmes de non-respect.

Sur ce dernier point, je tiens à insister sur le fait que le respect des obligations est un élément essentiel de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi les États-Unis sont une fois de plus à l'origine du dépôt de leur projet de résolution triennal sur le respect des accords et des obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et du désarmement. Ce projet de résolution vise à refléter et à renforcer le consensus de la communauté internationale sur cet important sujet. Nous serons heureux de tous les coauteurs et de tout l'appui que nous recevrons, et espérons qu'il sera adopté sans être mis aux voix.

Nous devons considérer les difficultés rencontrées aujourd'hui comme des rappels éloquents du fait que notre travail est plus important que jamais. Avant toute chose, nous devons tous apporter un soutien sans faille à la pierre angulaire du régime de non-prolifération que constitue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Veiller au succès de la Conférence d'examen de 2015 est une priorité pour les États-Unis. Nous invitons toutes les parties à se joindre aux États-Unis pour promouvoir des objectifs réalistes et atteignables. Le TNP relie les pays dans un même intérêt de prévention de la prolifération et de l'utilisation des armes nucléaires. Les défis auxquels se heurte le TNP sont réels, mais le Traité est de loin trop important pour échouer ou pour devenir l'otage d'exigences irréalistes ou de programmes politiques ne recueillant pas le consensus.

Certains mettent en question l'appui des États-Unis au désarmement nucléaire. C'est une erreur. Nous restons fermement attachés à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'avènement de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis ont clairement fait savoir qu'ils étaient prêts à discuter de nouvelles réductions des stocks d'armes nucléaires avec la Fédération de

Russie, mais pour progresser, il faut un partenaire de bonne volonté et un environnement favorable.

Les États-Unis continueront de répéter que les régimes de contrôle des armements et les réductions nucléaires qui vont avec ont été bien utiles au monde pendant plus de quatre décennies. Les États-Unis et la Russie ont, bien entendu, une responsabilité particulière de protéger et de préserver ces régimes, eu égard au fait que les deux pays possèdent toujours plus de 90 % de l'arsenal nucléaire mondial.

Un élément essentiel de ce régime est le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les États-Unis sont profondément préoccupés par la violation par la Russie de ses obligations souscrites au titre de ce traité historique. Nous considérons que le Traité contribue à la sécurité des États-Unis, de nos alliés et de la Russie. C'est pourquoi nous exhortons la Russie à répondre à nos préoccupations, à se conformer de nouveau à cet important Traité et à en maintenir la viabilité. Le moment est venu d'aller de l'avant, et de non de revenir aux anciennes positions qui rappellent la guerre froide.

Malgré ces problèmes, les États-Unis et la Russie ne continuent pas moins de mettre en œuvre le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Une fois la mise en œuvre achevée, le nombre d'armes nucléaires déployées sera à son plus bas niveau depuis les années 50, ce qui correspond à une réduction de 85 % du stock d'armes nucléaires des États-Unis par rapport à ce qu'il était au plus fort de la guerre froide. Il s'agit là d'un progrès indéniable en matière de désarmement nucléaire.

Alors que nous envisageons d'autres réductions, notre premier souci doit être de réfléchir à des mesures responsables, fiables et vérifiables. Nous tirerons les enseignements de l'expérience passée – de ses hauts et de ses bas – en continuant d'aller de l'avant, par étapes, chacune d'elle préparant la suivante. En fait, peut-être que nous nous rendons un mauvais service en pensant le désarmement comme une échelle métaphorique à gravir de façon linéaire. Il serait peut-être préférable de réfléchir en termes du nombre de torrents et de ruisseaux qui doivent se rencontrer pour former une rivière, dont rien ne peut plus arrêter le cours. De telles rivières coupent à travers une roche massive et apparemment impénétrable avant de parvenir à leur destination finale. En cela, on peut voir à quel point la myriade de tâches

qui nous attendent se connecteront l'une à l'autre pour, irréversiblement, ouvrir lentement mais sûrement la voie au désarmement.

Il n'est pas question de commencer par la fin et de renoncer ainsi au difficile travail qui consiste à nous préparer à surmonter les obstacles techniques et politiques qui nous attendent. Par exemple, nous savons tous parfaitement bien que la vérification deviendra de plus en plus complexe avec un nombre plus faible d'armes nucléaires, alors que les exigences d'efficacité augmenteront. Tous tous les pays représentés ici doivent consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour relever ce défi, ici et maintenant. Pour commencer, je recommande qu'on examine de nouveau l'étude menée dernièrement dans le cadre de l'Initiative relative à la menace nucléaire sur les futurs mécanismes de vérification, et j'invite chacun à assister le 14 octobre à la manifestation parallèle que nous organisons sur le sujet.

Les États-Unis maintiennent tout leur engagement, au sein du groupe des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, sur la question du désarmement. Ensemble nous avons créé un cadre consensuel pour l'établissement de rapports par les États parties au TNP, qui a été éprouvé pour la première fois à la session de cette année du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Nous continuons de travailler sur un glossaire des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité qui viendrait renforcer la compréhension mutuelle. Les travaux que mènent actuellement les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur les techniques cruciales d'inspection, au titre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, permettront de renforcer le régime de vérification du Traité.

Les États-Unis se réjouissent que le Royaume-Uni accueille au début de l'année prochaine la sixième conférence annuelle des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. J'insiste pour dire que dans ce processus la rapidité importe moins que les résultats. Les échanges réguliers et la coopération entre les pays membres permanents du Conseil, qui ont lieu en ce moment, sont la base sur laquelle reposeront leurs futures négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Toutes les parties, aussi bien au sein des cinq pays membres permanents qu'au-delà, doivent faire preuve de patience et de persévérance. C'est pourquoi les États-Unis souhaitent prendre contact avec les États non dotés d'armes nucléaires en vue d'accroître la transparence et l'engagement en faveur du processus

de désarmement. Cette collaboration peut permettre de garantir que se maintienne pour toujours le record de près de 70 ans de non-utilisation d'armes nucléaires.

Alors que nous continuons de discuter de l'ordre du jour de la conférence d'examen de 2015, il importe que nous nous concentrions sur les trois piliers du TNP. Les États-Unis visent une conférence équilibrée qui traite de tous les trois. Veiller au respect des garanties du TNP et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques n'est pas moins important pour le désarmement que les futures réductions des armes nucléaires.

Les violations du Traité ne doivent pas être tolérées, et elles exigent toute notre attention. En effet, les piliers du TNP se renforcent mutuellement et la mise en œuvre de chacun d'entre eux est une responsabilité partagée.

À l'approche de la conférence d'examen du TNP, les États-Unis vont concentrer leurs efforts sur un certain nombre d'autres questions. Nous appuierons les assurances juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires dans le cadre des protocoles aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons eu le plaisir de signer le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en mai. Nous continuerons de travailler avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de la signature du Protocole au Traité. Permettre l'entrée en vigueur des protocoles des cinq zones régionales est la priorité des priorités.

Avec leurs partenaires du groupe des cinq plus un, les États-Unis continueront d'exiger de l'Iran des mesures concrètes et vérifiables afin de veiller à ce que son programme nucléaire soit exclusivement destiné à des fins pacifiques.

Les États-Unis ont hâte d'engager les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, accord dont tout le monde convient qu'il constitue une étape absolument indispensable et nécessaire du désarmement nucléaire multilatéral. Les pays qui continuent de faire entrave à ces négociations devraient réfléchir à la manière dont leurs actes intensifient les dangers nucléaires et freinent le désarmement nucléaire. Grâce à l'adoption de la résolution 67/53, et sous l'impulsion du Canada, un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question d'un éventuel traité a été formé. Nous espérons que, dans son rapport final, ce groupe d'experts

annoncera qu'il a permis une sortie de l'impasse, de manière que nous puissions entamer les négociations sur cet important traité.

Les États-Unis continueront de favoriser les conditions qui nous aideront à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Récemment, John Kerry, notre Secrétaire d'État, et le Secrétaire à l'énergie, Ernie Moniz, ont tous deux insisté sur la nécessité d'une entrée en vigueur du Traité. Bien que les États-Unis privilégient la ratification du TICE, nous appelons les sept autres États visés à l'annexe 2 à achever sans délai les processus de ratification. Il est temps d'agir. Les États-Unis demandent à tous les signataires du TICE de ne pas faiblir dans leur détermination d'appuyer un système de vérification du Traité qui soit efficace, opérationnel et durable. Nous nous réjouissons également à la perspective de participer à l'inspection expérimentale intégrée prévue en Jordanie dans le cadre du TICE.

Mon temps de parole étant écoulé, je conclurai donc par le résumé suivant : il ne suffit pas d'avoir la volonté de nous atteler à la non-prolifération et au désarmement; encore faut-il se doter des moyens de mettre en œuvre dans les faits la non-prolifération et le désarmement. Nous allons pour cela avoir besoin de tous les outils dont nous disposons – diplomatie, droit, science, technologie et coopération économique – et plus encore. Il nous faudra éviter les arguments inutiles, la vanité et les jeux politiques. Il faudra faire preuve de courage et de ténacité pour s'attaquer à ce problème jour après jour, mois après mois, année après année.

Je recommande la lecture de l'intégralité de ma déclaration, qui a été présentée à mes collègues, et que, j'espère, tous ici liront avec profit.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que la délégation indienne vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous assure de son plein appui et de sa coopération.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite tout à l'heure par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans son allocution à l'Assemblée générale le 27 septembre (voir A/69/PV.15), notre premier ministre, Narendra Modi, a souligné que l'Inde croyait fermement au multilatéralisme et appelé à redoubler d'efforts aujourd'hui pour le désarmement et la non-prolifération dans le monde.

L'appui de l'Inde à l'élimination complète des armes nucléaires est conforme à la plus haute priorité accordée à l'objectif du désarmement nucléaire, tel que convenu par consensus dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/2). En tant qu'État doté de l'arme nucléaire, nous gardons à l'égard de l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable un engagement intact. Cet objectif peut être atteint par la voie d'un processus graduel s'appuyant sur un engagement universel et adossé à un cadre multilatéral concerté, mondial et non discriminatoire. Tous les États dotés d'armes nucléaires peuvent apporter leur contribution à cette fin en instaurant un dialogue constructif propice à l'installation d'un climat de confiance, en réduisant le rôle des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité, et en appuyant des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération sous tous ses aspects. Dans les circonstances actuelles, l'on ne saurait trop insister sur l'importance de ces étapes aux fins du renforcement de la confiance stratégique à l'échelle internationale.

Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, l'Inde a présenté en 2006, dans un document de travail sur le désarmement nucléaire, plusieurs propositions visant à réduire, sous tous leurs aspects, les risques et les dangers des armes nucléaires. L'Inde estime que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour l'engagement de négociations sur le désarmement nucléaire. Nous avons appuyé la résolution 68/32 et le document de travail présenté par des États membres du Groupe des 21 (CD/1999), qui demandaient l'engagement de négociations dans les plus brefs délais, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption d'une convention globale relative aux armes nucléaires.

Sans préjuger de notre position sur le désarmement nucléaire, l'Inde appuie l'ouverture, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, sur la base du mandat Shannon, et elle partage la déception largement ressentie devant le blocage persistant de ces négociations. Nous espérons que les travaux effectués actuellement par le groupe d'experts gouvernementaux, en application de la résolution 67/53, permettront l'ouverture rapide de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement, conformément au mandat convenu et énoncé dans le document CD/1299.

En tant que puissance nucléaire responsable, l'Inde continue d'insister, dans sa doctrine nucléaire, sur une politique de dissuasion minimale crédible, fondée sur l'engagement de ne pas recourir en premier à ces armes et de ne pas recourir à ces armes contre des États qui n'en possèdent pas. Nous restons déterminés à maintenir un moratoire unilatéral et volontaire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. En juillet, l'Inde a ratifié le protocole additionnel que nous avons signé en 2009. L'Inde contribue aux efforts déployés au niveau international pour promouvoir les buts et objectifs relatifs à une non-prolifération complète, assortie, notamment, de contrôles efficaces à l'exportation. La prochaine étape logique, pour l'Inde, sera donc de devenir partie aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations.

Nous avons également uni nos forces à celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de renforcer les normes de sûreté et de sécurité nucléaires, et nous avons contribué à la réussite du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à La Haye en mars. Face à la multiplication rapide ces derniers mois du nombre d'acteurs non étatiques armés et de groupes terroristes, la communauté internationale doit faire preuve de la plus grande vigilance afin d'empêcher ces groupes d'avoir accès à des armes de destruction massive, ainsi qu'aux matériels et technologies connexes.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) sont de très bons exemples de traités complets et non discriminatoires en faveur de l'élimination totale de deux catégories d'armes de destruction massive. Certes, l'Inde a honoré toutes ses obligations s'agissant de la destruction des stocks, mais la destruction rapide par les autres États de leurs stocks résiduels est indispensable si l'on veut préserver la crédibilité et l'intégrité de ces Conventions.

L'Inde a contribué aux efforts internationaux emmenés par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de détruire les stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie. L'Inde participe activement aux travaux intersessions réalisés en application de la CIAB. Nous partageons le grand intérêt des États parties à la CIAB pour le renforcement de l'efficacité et de la mise en œuvre de la Convention, par le biais d'un protocole négocié à cet effet.

En sa qualité de grande nation spatiale, l'Inde possède des intérêts majeurs dans l'espace, sur le plan de la sécurité comme du développement. L'Inde appuie le renforcement du régime juridique international visant à protéger et préserver l'accès de tous à l'espace et à empêcher, sans aucune exception, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous appuyons l'examen sur le fond, au sein de la Conférence du désarmement, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Même si elles ne sauraient se substituer à des instruments juridiquement contraignants, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales peuvent jouer un rôle utile et complémentaire. Les débats qui entourent la question d'un projet de code de conduite international régissant les activités menées dans l'espace doivent être ouverts, sur le plan de la procédure comme sur le fond, afin que le document final puisse bénéficier d'une adhésion universelle.

Divers événements cette année ont conduit à un regain d'attention à l'égard de certaines faiblesses du Traité sur le commerce des armes, que l'Inde avaient mises en exergue dès le stade des négociations, et notamment le déséquilibre entre les obligations incombant aux pays exportateurs et aux pays importateurs et la question de savoir si le Traité pourrait avoir un effet notable sur le trafic d'armes classiques et leur utilisation illicite par des terroristes et des acteurs non étatiques hors-la-loi, sources majeures, désormais, d'instabilité à l'échelle internationale. L'Inde a entamé un examen approfondi du Traité sur le commerce des armes du point de vue de ses intérêts en matière de défense, de sécurité et de politique étrangère. L'Inde attache une grande importance au processus relatif à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi qu'à la poursuite de l'examen des questions relatives aux systèmes d'armes létales autonomes, au regard des objectifs et des perspectives de la Convention. Nous nous félicitons du document de consensus issu de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juin.

Comme les années précédentes, l'Inde va présenter cette année trois projets de résolution, intitulés respectivement « Convention sur l'interdiction

de l'utilisation des armes nucléaires », « Réduction du danger nucléaire » et « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive », ainsi qu'un projet de décision sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement. Nous nous réjouissons par avance de pouvoir approfondir certaines de ces questions à l'occasion du débat thématique, s'agissant notamment du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Année après année, session après session, à la Première Commission, nous entendons l'observateur de l'Union européenne répéter les mêmes affirmations infondées sur le prétendu non-respect par la Syrie des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des assertions au sujet d'un présumé programme nucléaire en Syrie. Par ces allégations, l'Union européenne applique un principe de norme unique qui cherche à protéger et feindre d'ignorer le programme militaire d'armes nucléaires très clair d'Israël, le seul au Moyen-Orient.

Quant aux allégations sans fondement concernant l'emploi d'armes chimiques dans mon pays, la Syrie condamne de nouveau fermement un emploi aussi terrible contre des citoyens syriens. Il est évident que quelqu'un ferme totalement les yeux sur l'emploi de telles armes et matières par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contre des soldats en Iraq récemment et, auparavant, contre des civils et des soldats syriens. Cela prouve que l'EIIL et d'autres groupes terroristes possèdent de terribles matières chimiques et qu'ils ont la capacité de s'en servir comme armes. Mon pays n'a cessé de le dire et de mettre en garde contre cela depuis 2012, et il en a informé le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

Il semble que ceux qui accusent la Syrie ne se rendent pas compte que mon pays s'acquitte de ses obligations découlant de son adhésion à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur

leur destruction et honore tous ses engagements, malgré la situation actuelle difficile. Sans la coopération de la Syrie avec la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, la Mission n'aurait pas pu mener à bien son mandat. De nombreux responsables de l'ONU ont parlé de la coopération fructueuse et constructive du Gouvernement syrien qui a abouti à l'achèvement de ces activités sans précédent.

Enfin, la Syrie s'est engagée à mettre pleinement en œuvre les dispositions de la Convention en tant qu'État partie et dans le cadre de l'OIAC.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la présente séance, j'appelle l'attention de la Commission sur le calendrier indicatif des débats thématiques (A/C.1/69/CRP.2/Rev.1), qui a été distribué dans cette salle. À l'issue de consultations, la version révisée contient une note de bas de page qui se lit comme suit :

« La Commission a confirmé que, selon la pratique établie, les débats thématiques commencent par le groupe de questions 1, « Armes nucléaires ». Il est entendu que tout changement apparaissant sur le calendrier indicatif de la présente session tel que figurant dans le document A/C.1/69/CRP.2/Rev.1 ne créera en aucun cas un précédent pour les prochaines sessions, qui doivent revenir à la pratique établie susmentionnée. »

Le reste du document est le même que dans la version originale.

Je tiens à préciser que le nombre habituel de sept groupes de questions demeure inchangé. Le groupe 1 reste « Armes nucléaires »; le groupe 2, « Autres armes de destruction massive »; et ainsi de suite jusqu'au groupe 7, « Mécanisme de désarmement ». Comme pour les sessions précédentes, nous nous prononcerons sur tous les projets de résolution et de décision dans cet ordre. De fait, les débats thématiques sont généralement prévus dans l'ordre des groupes de questions pertinents. Néanmoins, il y a eu des modifications à de précédentes sessions suite à des consultations entre les membres du Bureau afin de tenir compte de l'emploi du temps d'orateurs invités.

Le secrétariat de la Commission m'a informé que l'ordre d'examen des questions à la soixante-huitième session était le suivant : groupe 1, suivi des groupes 7, 2,

3, 4, 6 et 5. Aux soixante-septième et soixante-sixième sessions, les questions ont été examinées dans cet ordre : 1, 2, 3, 4, 6, 5 et 7. Enfin, à la soixante-cinquième session, elles ont été examinées dans cet ordre : 1, 7, 4, 6, 5, 2 et 3.

Le programme et la formule des débats thématiques pour la présente session ont été élaborés, comme par le passé, grâce aux consultations officieuses entre le Bureau et les États Membres avant la session, conformément au paragraphe 2 de la résolution 59/95 du 3 décembre 2004, et en prenant en considération l'expérience des précédentes sessions, notamment le nombre accru d'orateurs au titre du groupe 1, « Armes nucléaires »; du groupe 4, « Armes classiques »; et du groupe 7, « Mécanisme de désarmement ». En outre, cela a également permis de consacrer la moitié d'une session au groupe de questions 7, pour lequel il y a eu ces dernières années une augmentation importante du nombre d'orateurs. C'est sur cette base que le groupe de discussion sur le mécanisme de désarmement a été placé immédiatement après l'échange de haut niveau, ce qui laisse plus de temps pour les interventions des États Membres i sur cette question.

En conséquence, l'ordre d'examen des groupes de questions proposé est le suivant : 7, suivi de 1, 4, 2, 5, 3 et 6. On a considéré que le fait de programmer deux groupes de discussion à la première séance consacrée aux débats thématiques puis de reprendre l'ordre d'examen convenu des groupes de questions permettrait d'assurer un meilleur déroulement des travaux de la Commission et de tenir compte des éléments logistiques, telle la disponibilité des orateurs invités. J'ai pris note des préoccupations exprimées à la séance d'organisation, et cela sera dûment reflété dans les documents officiels de la Commission.

S'agissant de l'échange de haut niveau avec la Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau en matière de maîtrise des armements et de désarmement, à l'issue d'autres consultations, je propose que ce groupe de discussion soit axé sur le « Renforcement des capacités de traiter de la question des armes de destruction massive ». Un document de réflexion sur ce thème subsidiaire sera distribué cette semaine.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder selon le calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/69/CRP.2/Rev.1, en tenant compte de la note de bas de page?

Je donne la parole au représentant du Maroc.

M. El Oumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole à un stade aussi avancé de la séance. Nous appuierons la façon de procéder que vous proposez, Monsieur le Président, mais je voudrais dire ce qui suit.

Nous ne nous attendions pas à ce que la note de bas de page contienne cette dernière partie : « pour les prochaines sessions, qui doivent revenir à la pratique établie susmentionnée ». Nous pensons qu'une note de bas de page indiquant que ce changement ne crée pas de précédent aurait suffi. Nous ne devrions pas exclure toute modification future. C'est aux États Membres qu'il revient de décider s'ils souhaitent ou non apporter un quelconque changement, à l'issue de consultations. Nous ne nous attendions pas à ce que la note de bas de page exclue cette possibilité, ce que la formulation actuelle semble indiquer. Nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends pleinement note des observations du représentant du Maroc.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder conformément au calendrier indicatif établi dans le document

A/C.1/69/CRP.2/Rev.1, en tenant compte de la note de bas de page.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti. Avant de lever la séance, je rappelle une nouvelle fois aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, le mercredi 8 octobre, à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent y prendre la parole doivent veiller à s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette date butoir.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Nakano (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, informer les représentants que l'événement suivant aura lieu aujourd'hui à l'heure du déjeuner. À 13 h 15, dans la salle de conférence 6, la Mission de la Nouvelle-Zélande organise le « Débat de haut niveau pour marquer le lancement du document occasionnel n° 26 du Bureau des affaires de désarmement intitulé 'Les conférences de la Nouvelle-Zélande sur le désarmement' ».

La séance est levée à 13 heures.